

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ..	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mardi 14 fév. 1928.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE: Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Quatre-vingts familles expulsées du village industriel de Val-Jalbert (Détails page 3)

S'il faut sortir du droit commun...

Pourquoi ne pas faire directement intervenir le gouvernement?

Le cas de Shipshaw nous remet en face d'une question très générale et de grande portée: Que ferons-nous, pendant la période d'organisation, des villes du type d'Arvida et de Shipshaw?

Ces villes, il faut qu'elles aient tout de suite une administration — une administration qui non seulement règle leur vie quotidienne actuelle, mais fixe les grandes lignes de leur développement futur, qui prenne tout de suite en leur nom des engagements qui lient pour de longues années à venir leurs citoyens actuels et futurs.

Le principe qui est à la base du bill de Shipshaw, comme de la charte d'Arvida (les deux documents se ressemblent, du reste, comme des frères), c'est que les conditions exceptionnelles qui seront celles de la période d'organisation ne permettent point d'appliquer à ces villes champignons les règles générales, règles qui ont trouvé leur expression dans la Loi des Cités et villes. On ne peut, dit-on — et ceci est clairement indiqué dans le préambule de Shipshaw — attendre de la population flottante, transitoire, que groupera la période de construction, la constitution d'un pouvoir qui sache prévoir et agir pour un long avenir. Il convient donc de substituer au conseil élu, qu'institue la loi générale et qui est de règle dans l'ensemble de la province, un conseil nommé, qui ait devant lui quelques années pour travailler et prévoir, qui puisse donner à la ville nouvelle une solide assiette, etc.

Admettons, pour les fins de la discussion tout au moins, que cet argument soit décisif. S'ensuit-il qu'on doive constituer la sorte de conseil que prévoit le bill de Shipshaw?

S'ensuit-il qu'on doive confier la direction de la ville, pendant une période de sept années, à un corps nommé par la Législature, mais sur la désignation principale de la compagnie propriétaire de la majeure partie du sol de la ville, à un corps qui, en cas de vacance (pour les cinq premières années) se recrute de lui-même et dont personne en fait ne peut aujourd'hui connaître la composition future, à un corps qui ne paraît devoir être responsable à personne?

Allons tout droit au fond de la question. Si l'on juge que la loi générale ne peut s'appliquer dans les conditions qui seront au début celles de Shipshaw, n'est-ce pas au gouvernement de la province, responsable aux représentants du peuple, qu'il convient d'assumer la direction des affaires pendant cette période d'organisation? N'est-ce pas du reste le régime qui s'applique aux territoires qui n'ont pas encore d'organisation municipale régulière?

Nous ne sommes point enthousiastes de l'intervention du gouvernement central dans les affaires des municipalités; mais nous aimons encore mieux voir les affaires de ces municipalités dirigées par des gens que le gouvernement nommera et remplacera en cas de besoin, dont on pourra lui demander compte, à qui il pourra lui-même demander des comptes, que de les voir abandonnées à des gens que désigne la compagnie propriétaire, et aux successeurs qu'ils pourront eux-mêmes se donner.

Qu'on n'aille point prétendre que la future ville ne s'en trouverait pas aussi bien, que le gouvernement provincial ne pourrait point choisir des gens aussi compétents que le peuvent être les trois personnes que désigne, d'accord avec MM. Wake et DuBois, l'Alcoa Power Company, Limited?

Ce serait purement et simplement proclamer l'incompétence de tous les ingénieurs et hygiénistes de la province.

Nous osons même prétendre qu'il serait possible de trouver parmi les citoyens britanniques des gens capables d'occuper dans ces villes nouvelles, comme dans le reste du pays, les postes de confiance et qu'il n'est pas nécessaire de spécifier — comme on l'a fait à Arvida, comme on propose de le faire à Shipshaw — que, contrairement à la loi générale, le gérant et les fonctionnaires qui relèvent de lui pourront être des étrangers.

De pareilles abdications ne doivent être nécessaires ou tolérées qu'en pays de civilisation rudimentaire, où les natifs n'ont pas encore appris à se gouverner. C'est un régime de sauvages.

Nous ne supposons pas que le gouvernement et la Législature de la province de Québec veuillent officiellement proclamer, une fois de plus, que nous en sommes rendus là!

Omer HEROUX

L'actualité

Pour la protection de l'enfance

On devra s'occuper de la protection de l'enfance à Québec au cours de la session.

C'est une nouveauté. On connaît la boutade au sujet du code civil en France: on dirait qu'il a été fait comme si la population se composait uniquement de célibataires nés de parents inconnus.

C'est un peu beaucoup la même chose ailleurs.

Mais cette année on se départ ici de cette règle.

On voit trace de cette préoccupation de sauvegarder l'enfance dans les amendements à la charte de Montréal. Et c'est tout à l'honneur du président de l'exécutif, M. Desroches, lui qui pourtant n'a pas d'enfants, d'en avoir pris l'initiative.

Il s'agit par cet amendement de fournir des armes aux autorités municipales pour combattre les distributeurs automatiques, pour parler français, qui souvent, grâce à un dispositif ingénieux et pervers, ne sont rien autre chose que des toiles.

L'exécutif veut obtenir le droit, pour les mieux contrôler, de mettre ces machines sous patente (sous licence). Applaudissons-y; naturellement il pourra approuver celle-ci, désapprouver celle-là, à condition qu'il se serve à bon escient de son pouvoir. Le Laurier-Palace, il est vrai, n'avait pas de patente, ce qui ne l'empêchait pas d'opérer, d'ouvrir son local à tous les enfants et de violer toutes les lois. Mais il faut espérer que depuis cette rude et sanglante leçon à l'égard de ville on surveille de plus près l'écroul des patentes et qu'on a le soin élémentaire d'empêcher de fonctionner les

organisations auxquelles elles ont été refusées pour cause. Si à quel-que chose malheur est bon, comme le dit le proverbe, à quelque chose doivent être bons, à plus forte raison, soixante-dix-huit malheurs.

Le distributeur automatique qui fait gagner — pour rien! — un morceau de bonbon ou de gomme à mâcher à l'enfant est diabolique, cor-ruptrice de la jeunesse. C'est-à-dire qu'il acquiesce, avec une rapidité inouïe, le goût du jeu, du jeu intéressé.

Dès lors qu'il a gagné une fois, le petit bonhomme est pris. Quand il se présente chez le petit marchand, ce n'est plus pour échanger son sou contre une friandise par-dessus le comptoir mais pour s'adresser à cette machine merveilleuse qui, une fois, l'a tant favorisé en lui donnant, pour rien du tout, un cadeau superbe. Dès lors, il la courtise, il l'admire, il la cajole, il la prie, il supplie, il se rend compte que, si elle ne revient pas de lui, elle ne revient pas la fois ni l'espoir de l'enfant. Il est enlaid, il ne lèchera plus. Et il est trop malheureux, s'il perd en vain tous ses sous, il sera vite incité au vol. Le porte-monnaie maternel ou le pantalon paternel ne trahira plus impunément. Ce menu larcin entraînera à des menaces sans fin, faussera rapidement chez lui la droiture de conscience.

Plus grand, il sera joueur. Et on sait quel monde spécial, enlaidi, déséquilibré, forment les joueurs (les gamblers). Bon nombre de criminels se recrutent parmi eux. Ils demandent plus leur subsistance à un travail honnête, régulier. Ils implorent la chance; ils comptent sur elle et, quand elle ne vient pas, ils la forcent... Ils forcent aussi les portes de coffre-fort pour voir si elle ne se cachera pas derrière.

Autre loi pour la protection de l'enfance et l'oubliable celle qui vient de présenter M. Taschereau à Québec pour exclure du cinéma les en-

fants de moins de seize ans.

Mais ici il est impossible, quand on a du sens commun, de ne pas se montrer sceptique encore au sujet de la mise en vigueur de cette loi. Car le procureur général, qui s'efforcera d'interdire l'entrée des boîtes de cinéma aux petits, est le même procureur général qui laisse subsister la violation de la loi du dimanche dans nombre d'industries, y compris celle du spectacle.

Pourquoi compterait-on qu'une nouvelle loi, dans ce domaine-là, serait observée, quand l'ancienne, qui exigeait que les enfants fussent accompagnés, n'était pas observée, quand l'ancienne, qui interdisait l'ouverture des théâtres le dimanche, était comme si elle n'existait pas?

Enfin, le public dont l'esprit est fardé de récits de crimes peut vite oublier, mais cela ne change rien aux faits: si le malheur du Laurier-Palace s'est produit c'est parce que contre toutes les lois divines, religieuses, fédérale, provinciale et municipale un théâtre d'été ouvert le dimanche, où l'on admettait des enfants.

Le malheur, le grand malheur ne s'est donc pas produit faute d'une législation suffisante; mais faute d'une application suffisante des lois existantes.

Et en même temps qu'il interdit l'entrée des théâtres aux enfants de moins de seize ans, le procureur-général se propose de soumettre aux tribunaux la loi qui interdit l'ouverture des théâtres le dimanche.

Situation étrange, étrange incongruité que de faire de nouvelles lois et de ne pas mettre en vigueur les anciennes. Car, enfin, il est possible de fermer ces boîtes le dimanche.

Dieu l'ordonne quand il exige le respect de son jour; les conciles provinciaux ont rappelé cette prescription, les évêques aussi. La loi fédérale et la loi provinciale contiennent dans cette loi l'interdiction de passer à travers, il y a moyen de le resserrer, de renforcer la loi; car DANS LES PROVINCES PROTESTANTES ON L'OBSEVE; C'EST DANS LA SEULE PROVINCE CATHOLIQUE QU'ON LA VIOLLE.

Paul ANGER.

Bloc-notes

Témoignage

L'autre jour, à Minneapolis, Etats-Unis, le Journal, quotidien répandu dans tout le Minnesota, a publié un quart de colonne en tout sur l'exécution des meurtriers Snyder et Grey, mis à mort à Sing-Sing pour avoir tué le mari de la femme Snyder, — exécution dont les échos ont donné lieu aux pires débordements du jansénisme, dans presque toute la presse de ce continent. Comment le public de Minneapolis et des environs a-t-il accueilli ce compte rendu laconique? Le directeur du Journal a déclaré que tout l'après-midi et pendant une partie de la soirée, ses concitoyens ont téléphoné aux bureaux du quotidien pour le féliciter d'avoir pris cette attitude. "Nous avons reçu des commentaires élogieux et spontanés de la part d'un bon nombre d'hommes d'affaires en vue de Minneapolis, qui ne prennent pas d'habitude le temps de faire connaître leurs sentiments aux journaux. Et de la centaine de lettres reçues en suite, trois ou quatre seulement venaient de personnes mécontentes. Si nous avions publié les comptes rendus détaillés tels qu'ils nous arrivaient par télégraphe, nous aurions vendu plus d'exemplaires, peut-être, c'est tout ce à quoi eût servi", a-t-il conclu. Ce directeur de quotidien a pris une attitude honorable et il s'est trouvé dans sa ville bien des honnêtes gens pour lui féliciter. On sait qu'à Montréal, ces semaines-ci, un certain nombre ont exprimé en particulier leur dégoût des comptes rendus parus dans certaines de nos feuilles à propos du meurtre de la rue Sanguinet et que les journaux qui se sont abstenus de donner des détails là-dessus ont eu l'approbation des meilleurs éléments de la population. Le cas du Minneapolis Journal ajoute à la démonstration déjà faite que si tant de journaux publient des atrocités, c'est surtout, à ce que signale lui-même le directeur de ce quotidien, pour grossir le chiffre de leurs ventes quotidiennes. Ils salissent les esprits pour faire plus d'argent.

Une enquête

Les trente-neuf pertes de vie survenues dans les puits de la mine Hollinger, en Ontario, à la fin de la semaine dernière, feront l'objet d'une enquête approfondie, vient de dire le premier ministre Ferguson. Il est encore trop tôt pour qu'il définisse, ne les connaissant pas encore lui-même, les buts et l'étendue de cette enquête. Mais, comme il l'a dit, "il est singulier qu'il y ait eu incendie dans une mine d'or". A ce que racontent les dépêches venues de l'endroit du désastre, un feu pris dans un amas de débris inflammables laissés dans un puits abandonné a été cause de la tragédie qui a remué toute la population ontarienne. Des trente-neuf victimes plusieurs étaient pères de familles nombreuses. L'on doit signaler le courage d'un mineur yougo-slave, du nom de George Zolob, père de neuf enfants qui,

La session d'Ottawa

M. Woodworth et le régime bancaire canadien

La concentration des banques — Sir Herbert Holt et les 135 conseils d'administration où il siège — L'inflation et le papier-monnaie — Critiques à tendances socialistes — Réponses de M. Robb — Pas de banque d'Etat — Au comité des banques d'étudier la question

LE BUDGET JEUDI APRES-MIDI

(Par EMILE BENOIST)

Ottawa, 13. — L'opposition de Québec n'en pourrait croire ses oreilles s'il lui était donné d'assister à une séance de la Chambre des Communes, un jour réservé aux députés, le lundi ou le mercredi. M. Taschereau, s'il en était témoin, trouverait sûrement que ça n'a pas de sens.

Ici les députés répondent aux questions des députés, le feuilleton se déroule vraiment et dans l'ordre. On commence au premier article et l'on va aussi loin que l'on peut. Il arrive qu'un ministre — c'était principalement le cas de M. Robert Forke aujourd'hui — annonce qu'il n'a pas eu le temps de préparer la réponse à telle question ou bien qu'elle n'est qu'en cours de préparation. Il doit bien arriver que des questions restent en plan jusqu'à la fin d'une session — la perfection n'est pas de ce monde — mais au moins, toutes les questions sont appelées à tour de rôle par l'orateur. Il en est de même pour les avis de motions pour production de documents, pour les résolutions, etc.

C'était aujourd'hui la première journée réservée aux affaires des députés. Depuis le commencement de la session, le débat sur l'adresse avait eu préséance sur tout le reste, excepté la présentation des bills en première lecture. On dit qu'après les discours que M. Robb, le grand argentier, prononcera jeudi — M. King l'a annoncé ce soir, avant l'ajournement — le débat sur le budget prendra la préséance. Ça n'est pas bien sûr cependant car les députés, jaloux de leurs prérogatives et attendu que le budget vient plus tôt d'habitude, réclameront peut-être le maintien de leurs deux journées par semaine.

LA RESOLUTION MARCIL DISPARAIT

M. Charles Marcil, député de Bonaventure, vient d'annoncer qu'il retire du feuilleton sa résolution à propos des affaires mexicaines. Dans un communiqué à la presse, dont on trouvera le texte ailleurs, il indique les motifs qui l'ont déterminé à prendre cette décision. M. Marcil aurait eu l'assurance que l'incident Barron sera bientôt réglé à l'amiable.

Il reste bien au feuilleton un avis de motion du bouillant Tommy Church, qui demande la production de certains documents relatifs à ces mêmes affaires. On n'y prête toutefois aucune espèce d'importance.

NOTRE SYSTEME DE BANQUES

La routine expédiée, c'est de cela qu'il a été question tout l'après-midi et une bonne partie de la soirée. Débat pour ainsi dire académique, dénué de toute préoccupation de parti pris politique. On eût dit que la Chambre s'était formée en comité d'études économiques. Parmi ceux qui ont pris part à la discussion, il y en avait un peu de toutes les écoles. Certains députés de l'Ouest ne dédaignent évidemment pas le socialisme d'Etat. Ils rêvent d'un système de banques si non établies, du moins étroitement contrôlées par l'Etat. Dans presque tous les discours qui ont été prononcés, il se trouve quelque chose de bon.

Celui de M. Frank Cahill, député libéral de Pontiac, était particulièrement solide et bien charpenté.

Nos banques drainent le numéraire de tout le pays vers les deux centres de Montréal et de Toronto. Nulle part ailleurs que dans ces deux villes on ne rencontre de vrais banquiers ayant l'entraînement financier nécessaire à la profession. Il s'ensuit une mauvaise répartition du numéraire et partant du crédit. Les jeunes Canadiens qui débütent

pour échapper à la mort, parcourent neuf cents pieds sous terre dans des galeries remplies de fumée et réussit à atteindre le tunnel de sortie; une fois ramené à la surface, ses premiers mots furent pour indiquer quelles mesures prendre afin de sauver la vie à onze de ses camarades avec lesquels il avait manqué d'être asphyxié et pour lesquels il était parti chercher du secours. Sur ses indications, des sauveteurs munis de masques purent l'arracher à l'étouffement ces onze mineurs à la veille de mourir dans une galerie éloignée. Dans certains milieux canadiens, on entretient cette idée saugrenue que le courage est l'apanage presque exclusif de certaines classes et de certaines races. L'exemple de Zolob démontre jusqu'à quel point l'on s'abuse là-dessus.

G. P.

en affaires, n'ont aucune chance d'obtenir le crédit nécessaire à moins d'aller à Montréal ou à Toronto. En d'autres termes, M. Cahill réclame la même chose que M. Bourassa l'autre jour, un meilleur équilibre économique, facteur essentiel de la justice sociale. Il ne blâme ni le gouvernement actuel, ni celui qui l'a précédé. Il constate simplement qu'il est grand temps que nous nous mettions à l'étude de ce grand problème. Notre système de banques a grand besoin d'être amélioré et si la chose ne se fait pas, qu'on ne soit pas étonné que l'émigration canadienne s'intensifie.

Le débat s'est engagé sur une résolution de M. Woodworth, de Winnipeg: "La Chambre est d'avis que le temps est venu d'établir un système bancaire national." M. Woodworth parle naturellement le premier. Discours pondéré, réfléchi, mais où percent souvent les affinités socialistes de l'orateur. Celui-ci ira même jusqu'à dire, après avoir cité certaines paroles de M. Clifford Sifton, à propos du nombre décroissant des banques, de la concentration du capital entre les mains de quelques-uns: "Si quelque chose pouvait justifier une rébellion armée contre l'état actuel des choses, je crois que ça serait le maintien de notre système de banques."

Quelqu'un crie: "Sédition!" — "Ça peut être de la sédition pour mes camarades de la classe ouvrière, mais M. Sifton lui, peut faire pareille déclaration sans grand danger."

Tout le discours de M. Woodworth n'est pas sur ce ton tout de même. Il admet qu'un système de banques établies n'est pas immédiatement possible. La résolution ne demande qu'une plus large mesure de contrôle sur les banques à charte existantes et de plus grandes facilités pour tout le monde de transiger des affaires de banque. M. Woodworth n'a rien de défini ni de dogmatique à soumettre. Il voudrait simplement que le comité des banques et du commerce s'occupe de la question. Il lui exposera alors un projet en cinq points: le numéraire ne devrait être émis que par le gouvernement; les banques d'épargne postales devraient être développées, modernisées, libérées de tout formalisme; les banques d'épargne provinciales devraient avoir tous les privilèges des banques; le crédit coopératif devrait être encouragé; un contrôle central des banques devrait être établi.

A propos de ce dernier point, les fonctions de la trésorerie pourraient être augmentées de façon à ce qu'elle devienne comme une banque de ré-escompte en même temps qu'une banque d'émission.

La réforme de notre système de banques s'impose à cause surtout du fait de la concentration des ressources financières et industrielles entre les mains d'un tout petit groupe d'individus. En 1922, M. Andrew MacMaster remarquait que quinze banques seulement contrôlaient des entreprises dont les actifs se totalisaient à \$4,285,000,000. Les quatre plus grandes banques canadiennes — Montréal, Royale, Nouvelle-Ecosse et Commerce — représentaient au 30 novembre, un actif total de \$2,529,488,192. Elles étaient administrées par 92 directeurs et M. J. A. McConnell, de Toronto, a établi que chacun d'eux, en moyenne, siégeait dans quatorze conseils d'administration. Parmi ces 92 directeurs, sir Herbert Holt est un as. On peut dire de lui qu'il est le Stinnes canadien. Sans tenir compte de la British Empire Steel Corporation et de ses subsidiaires, sir Herbert siège dans 135 conseils d'administration. M. Woodworth en dépose la liste parce qu'il veut qu'elle figure au Hansard.

Il est grand temps que les hommes d'affaires s'occupent de cela et se demandent quelles sont les chances qu'ils peuvent manquer avec une telle concentration de richesses. Il est dangereux que quelques hommes, non responsables au peuple directement, puissent manipuler tout l'argent et manigancer tout le crédit du pays dans leur propre intérêt. Peut-être les provinces de l'Ouest s'en rendent-elles plus compte que celles de l'Est, ajoute M. Woodworth.

Pourquoi l'argent canadien s'en va-t-il à Cuba, au Mexique, en Amérique du Sud? Nous avons besoin de tout notre argent chez nous. Le droit d'émission devrait être réservé au gouvernement. Comment se fait-il qu'un billet avec le portrait du roi n'ait qu'une valeur de \$1 ou \$2 quand un autre billet por-

La session de Québec

Le gouvernement n'est pas pressé

Après un mois de session il n'a encore déposé aucun texte de bill — Et il veut finir la session dans un mois — L'attitude de la gauche — Le bill du cinéma

MINISTERIELS ET OPPOSITIONNISTES

Québec, 13 février

Depuis plus d'un mois que la session dure, les députés ont tellement parlé qu'ils n'ont pas eu le temps de faire grand-chose. Le débat sur le discours du trône a duré quinze jours, le débat sur le budget dure depuis quinze jours et il n'est pas encore fini. Demain, M. Sauvé parlera et après lui, M. Taschereau ou M. Nicol, de sorte qu'il ne sera pas encore terminé mercredi.

Cependant, tous ces discours ont permis à l'observateur élevé au-dessus des partis comme il l'est au-dessus du parquet de l'Assemblée, dans sa galerie minuscule, de se rendre compte de la valeur des hommes qui s'agitent sur le tapis vert de la Chambre, comme des cartes sur une table de casino.

Avant la session, on se demandait, avec raison, quelle figure ferait l'opposition, décimée, réduite de 21 membres à dix, réduite encore après l'ouverture des Chambres par la défection de M. Smart, composée en majeure partie, à part quatre membres, de députés tous jeunes et pas du tout au fait de la procédure parlementaire. Aujourd'hui, ce sont les ministériels que nous avons interrogés qui nous répondent en nous disant: "L'opposition ne s'en tire pas mal". Nous pourrions ajouter après avoir vu tous les députés à l'oeuvre: "Non seulement elle ne s'en tire pas mal, mais elle s'en tire mieux que presque tous les ministériels, même ceux qui n'en sont pas à leur premier parlement."

Dès les premiers jours, M. Duplessis des Trois-Rivières, a surpris toute la députation. De l'aveu même des journaux les plus partisans — le Soleil, par exemple — il a fait un très bon début et, depuis, chaque jour, il égale les débats de remarques ou de réparties toujours à point. M. Aldéric Blain, de Dorion, a prononcé des discours qui le rangent parmi les meilleurs détracteurs de la députation. M. Guérin, ministre et il a forcé au silence un avocat, M. Franchoeur, qui a pourtant pour lui une longue expérience du procureur et de ses ressources; M. Tremblay, de Maisonneuve, un ouvrier, a pris la défense de ses camarades de travail en des termes qui laissent supposer que le gouvernement ne pourra pas songer à lui passer sous le nez des vessies pour des lanternes. Voici pour les jeunes députés, surtout les vieux, se sont contents de débiter des fadeuses apprises sur les tréteaux, des longueurs flagorantes, qui sentent l'office d'agence d'élection.

La plus grande partie de la session s'est donc passée, jusqu'ici, en discours et en discours quelquefois sensés, parfois ennuyants, quand ils n'étaient pas tout simplement ternes et plats. Le travail de la session, c'est-à-dire la législation, est encore, pour les lois importantes à l'état de projet. Le gouvernement, qui s'écroule de ne pouvoir faire des élections dans Sainte-Marie juste-ment à cause de ce travail sessionnel ne l'a sûrement pas fait car s'il l'avait fait, il n'aurait pas imprimé au feuilleton de la Chambre des titres de bills qui n'ont pas encore été distribués, bien qu'il en ait fait mention il y a une semaine.

De temps en temps, on apprend qu'un tel bill portera telle ou telle teneur, mais rien n'est définitif et tout ce que les journaux en disent ne pourrait bien être que ballon d'essai, preuve encore que le ministère n'est pas prêt.

On peut donc répéter encore une fois que cette session qui devait être si courte, selon les prédictions, durera pour le moins jusqu'à la mi-mars, car, après tout, il ne reste plus qu'un mois d'ici là et il en faudra pour le moins autant pour étudier le rapport du juge Louis Boyer, sur le cinéma, celui de la commission chargée d'enquêter sur la situation des écoles catholiques à Montréal, la loi des accidents du travail, le bill de Montréal, la loi

tant l'image de sir Frederick William-Taylor et celle de sir Vincent Meredith, puissent représenter une valeur de \$5 ou \$10?

Les banques ont non seulement le droit d'émettre des billets, ce qui est encore contrôlé jusqu'à un certain point, mais elles peuvent augmenter leur numéraire par les chèques en circulation. Tout cela tend à hausser le coût de la vie, car c'est l'inflation, c'est-à-dire du papier proportionnellement moins garanti par une valeur réelle, qui est la cause

de l'observance du dimanche, la législation projetée touchant l'hygiène, etc.

LE BILL DU CINEMA

A ce sujet, nous avons appris aujourd'hui, des choses intéressantes qui se rapportent au cinéma sous forme de deux projets de loi introduits par le gouvernement pour protéger la vie humaine dans les édifices publics. Le premier sera soumis par M. Taschereau et il a pour objet d'amender la loi des cinémas. Comme le gouvernement l'avait laissé entrevoir dans les discours du trône et comme M. Taschereau l'avait dit en Chambre son premier discours, les enfants au-dessous de 16 ans, ne seront plus admis dans les cinémas, qu'ils soient accompagnés de leurs parents ou non, de sorte que les enfants de la province devront attendre l'âge de 16 ans avant de contempler les "vues animées" qui ont tant fait de mal à nos jeunes gens, et qui ont souvent été la cause de leur chute dans le crime, suivant l'opinion maintes fois émise du juge Lacroix et d'autres autorités en rapport constant et nécessaire avec la jeunesse.

D'après la nouvelle loi, "aucune personne ou personnes ayant la direction d'une salle où l'on donne des représentations à l'aide d'appareils cinématographiques, ou dans le cas d'une compagnie ou d'une association, aucun gérant ou autre personne à qui le sol d'une telle salle a été confié, ne devra admettre, d'aucune façon, à ces représentations, des enfants de moins de 16 ans, accompagnés ou non". Du texte de la loi, on peut cependant déduire qu'elle ne défendra pas de montrer aux enfants des films éducatifs dans les écoles, pourvu qu'ils se rapportent à leurs études ou qu'ils aient pour but leur formation. Pourtant, on ne sait pas si ces représentations pourront avoir lieu dans les salles d'écoles, ni si on pourra exiger un prix d'admission quelconque, car la loi ne fait pas de distinction.

Il y a aussi dans ce bill une autre clause touchant les films eux-mêmes. Actuellement, une personne qui montre un film qui n'a pas été censuré est susceptible d'une amende de \$50 pour la première offense, ou, à défaut de paiement, d'une condamnation à un mois de prison et de \$50 à \$100 pour la deuxième offense ou d'un mois de prison. Cette loi est changée. L'amende imposée est augmentée à \$500 pour chaque offense, ou, à défaut de paiement, trois mois de prison.

Ceux qui admettront dans leurs salles des enfants au-dessous de 16 ans seront passibles d'une amende de \$50 pour la première offense et de \$50 à \$100 pour les offenses suivantes. Le magistrat conserve aussi le pouvoir d'annuler le permis du théâtre qui a enfreint la loi. C'est aussi le propriétaire qui doit prouver s'il a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer de l'âge de l'enfant admis dans son théâtre.

Le bill porte ensuite qu'à l'avenir, ce sera le procureur général qui devra voir à l'observance de la loi.

L'INSPECTION DES BOULLOIRES

Un autre bill pour assurer la protection de la vie humaine, introduit par M. Galipeault, ministre des travaux publics, porte qu'à l'avenir les inspecteurs du ministère, qui ont pour mission de faire passer des examens à ceux qui veulent devenir ingénieurs stationnaires, devront aussi surveiller la construction des bouillottes à vapeur à l'endroit où elles sont manufacturées avant qu'elles soient mises en vente. Il est aussi stipulé dans la loi que toutes les bouillottes construites à l'étranger et expédiées dans notre province devront être enregistrées au ministère. Pour cela, tous les plans et devis des bouillottes à vapeur ou autres appareils contenant du gaz, de l'air ou de l'air liquide sous pression, ainsi que les accessoires de ces bouillottes devront être approuvés par les inspecteurs.

De même, aucune bouillotte de seconde main ne pourra être vendue sans la permission des inspecteurs du ministère, après l'inspection.

LA PRISON DE CAMPBELL'S BAY

M. Galipeault introduit aussi à la Chambre une autre demande de fonds supplémentaires pour la construction de la prison de Campbell's Bay, district de Pontiac. A l'origine, cette prison ne devait coûter que \$100,000. M. Galipeault veut maintenant se faire autoriser à dépenser \$150,000.

Comme on peut le voir par ces quelques projets de loi et par tous les autres que nous avons analysés, lorsque les députés voudront cesser de s'écouter parler et se mettre à l'oeuvre, ils auront de la besogne toute prête à abattre.

Georges LEVEILLE

(Suite de la 1ère page)

Motion du Dr Ernest Poulin pour la nomination d'une commission à cette fin—L'échevin Dubreuil propose d'abolir le conseil pour économiser

« Que le comité exécutif soit prié de nommer une commission composée de :
 H. H. Gray, M.D.,
 F.R.S., de MM. L.-E. Fortie, M.D.,
 professeur de thérapeutique à l'Université de Montréal, président de l'Hôpital Français et de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal; Donald-A. Hingston, M.D., F.R.C.S.; P. DelVecchio, M.D., et des échevins D. Gendreau, M.D.V., H.-A. Quintal, M.D., A.-D. Tessier, M.D., et Ernest Poulin, M.D., et de la charger de faire

YORK 1971
Sympathies Service
1420, Notre-Dame Ouest

lette, J.-G. Léonard, J.-A. Thibert, H. Roy, Z. Lemieux, P. Hébert, L. Bouchard, Gléphas Crevier, T. Boyer, H. Leduc, J. Lamoureux, A.-C. P. Robinault, A. Myre, R. Fortier, A. Lamoureux, A. Charlebois, M. Charlebois, R. Grenier, A. Blanchette.

Comme les banques ne veulent pas

mieux payés de l'Europe. s'éloigne en silence... Montréal, 14 février 1928.

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 15 février 1928.

Saints Faustin et Jovite, MM. simples.

Lever du soleil, 7 h. 05.

Coucher du soleil, 5 h. 20.

Coucher de la lune, 2 h. 29.

Pleine lune, le 5, à 3 h. 17 du soir.

Dernier quartier, le 14, à 2 h. 11 du soir.

Nouvelle lune, le 21, à 4 h. 47 m. du matin.

Plein quartier, le 27, à 10 h. 27 du soir.

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

La conférence panaméricaine

LA HAVANE, 14. (S.P.A.) — On a trouvé à la conférence panaméricaine aujourd'hui un moyen d'éviter l'insuccès qui menaçait la convention. Le Dr Honorio Pueyrredon, l'ambassadeur de l'Argentine aux Etats-Unis, insistait pour qu'on inscrive dans le préambule de la convention un article pour montrer la nécessité de réduire les hautes barrières tarifaires entre les différents pays de l'Amérique latine, barrières qui sont un obstacle au commerce.

Le représentant de l'Uruguay, Varela, a suggéré que toute entente soit soumise aux différents gouvernements pour être approuvée au lieu d'être soumise d'abord au représentant de ces gouvernements.

Les délégués se rendent compte qu'on veut tout simplement passer par-dessus la tête du Dr Pueyrredon et ils craignent le précédent. Par ailleurs, ils se rendent compte que c'est la seule façon d'éviter l'insuccès.

Les publications non désirables

Ottawa, 14. (D.N.C.) — Sur une question posée par M. Allan, libéral de l'Ontario, qui voulait savoir quelles démarches notre gouvernement a faites pour supprimer les publications non désirables ou leur défendre l'entrée du Canada, M. Euler, ministre du revenu national, a cité deux articles du tarif douanier du Canada prohibant de telles importations. Dans les cas particuliers les officiers saisissent les imprimés évidemment obscènes; quant aux douteux ils les transmettent au département, qui les examine avec soin. Il n'est pas non plus permis d'utiliser le service postal pour le transport de pareilles publications.

L'enquête fédérale sur l'immigration se fera sans tarder

Ottawa, 14. (D.N.C.) — Le gouvernement entend que l'enquête sur l'immigration se fasse sans tarder. Au lieu d'attendre une demande de l'Opposition, le premier ministre, M. Mackenzie King, hier, après avoir annoncé comment seront constitués les comités parlementaires permanents, a donné avis de la motion suivante: "Que la loi d'immigration et les règlements qui en découlent et la question de l'immigration d'une façon générale, y compris le travail du ministère de l'immigration et de la colonisation, soient référés au comité de l'agriculture et de la colonisation pour considération et rapport."

Le comité en question est composé de soixante députés et le quorum est de vingt.

Feu Mme Géd. Bourdeau

Saint-Hyacinthe, 14. (D.N.C.) — Mme Marie-Louise Benoit, veuve de Gédéon Bourdeau, ancien imprimeur du roi, au Manitoba, est décédée à l'hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 79 ans et 7 mois, après cinq semaines de maladie. La défunte était la grand-mère maternelle de M. Harry Bernard, directeur du Courrier de Saint-Hyacinthe. Elle laisse quatre fils et trois filles: le Dr Alexandre Bourdeau et M. Armand Bourdeau, de Montréal; M. Raoul Bourdeau, de Pawtucket, R.I.; le sergent-major Léopold Bourdeau, de l'armée régulière américaine, actuellement à Fort Monroe, Virginie; Mlle Victoria Bourdeau, de Montréal; Mmes J.-Horace Bernard, de Boston; et Arthur L'Heureux, femme du greffier de la cité de Longueuil.

Pilshicoff ne veut pas être déporté

Le juge Coderre a ajourné la cause en habeas corpus de Peter Pilshicoff au 16 février prochain. Pilshicoff a été admis régulièrement au Canada le 24 juillet 1925. Le 20 janvier dernier il était arrêté et le département d'immigration s'apprête maintenant à le déporter. Le prévenu a demandé un bref d'habeas corpus dans lequel il prétend que le département n'a aucun raison de le déporter. Le prévenu a comparu ce matin et le juge a suspendu la cause à jeudi, pour audition.

Le canal Rideau

Ottawa, 14. (D.N.C.) — Le sous-ministre des chemins de fer et canaux a déclaré, par l'entremise du ministre de ce ministère, hier après-midi, que les travaux des mûrs du canal Rideau avaient coûté au gouvernement, au 1er février, la somme de \$175,000, qu'il y a 376 ouvriers qui travaillent à la construction de ce mur, engagés par la recommandation des députés de la ville et du centre d'Ottawa, quand les candidats avaient les capacités physiques pour remplir la tâche exigée d'eux.

Nouveaux bureaux de la Société de colonisation

Nous apprenons que la Société de Colonisation a décidé de transporter ses bureaux, rue Notre-Dame, entre les rues Bonsecours et Berri, côté nord, juste en face des bureaux du Devoir.

Hickman condamné à mort

Los Angeles, 14. — Hickman, le meurtrier de la petite Marion Parker a été condamné à mort ce matin. On se rappelle que Hickman avait enlevé la fillette et l'avait étranglée, coupée en pièces et l'avait vendue au père pour \$25.

Une crise aiguë à Val-Jalbert, Lac Saint-Jean

Une compagnie industrielle va faire disparaître une usine et un village — Quarante-vingts familles expulsées — Un avis communiqué à celles-ci

DISPARITION PROBABLE DE TOUTE UNE PAROISSE

Chicoutimi, 14. (Spécial au "Devoir"). — La "Quebec Pulp and Paper Corporation", qui, il y a quelques mois, à la suite d'une entente entre "Price Brothers", la "Port Alfred Pulp and Paper Corporation" et la "Quebec Pulp and Paper Mills", a succédé à cette dernière compagnie, donnera demain aux habitants du village industriel de Val-Jalbert (Ouïachouan) Lac Saint-Jean, qui habitent sur son terrain l'ordre formel de quitter les lieux. Cette nouvelle crée un émoi intense dans toute la région, où s'est implantée l'industrie de la pâte de bois.

La compagnie "Quebec Pulp and Paper Corporation", propriétaire des lieux, — usine,

terrain et maisons, — a l'intention de reprendre ses terrains et de faire disparaître l'usine de Val-Jalbert, où elle a suspendu tous les travaux, le 15 août dernier. Il y a là 200 ou 225 ouvriers, un bon nombre, pères de familles nombreuses et sans travail depuis le 15 août dernier, par suite de la fermeture de cette usine.

UNE CRISE

Il s'était organisé là, surtout sur les terrains de la compagnie, un petit village industriel, avec municipalité et paroisses distinctes. L'ordre de la "Quebec Pulp and Paper Corporation" va probablement mettre fin à toute cette vie. La municipalité et la paroisse disparaîtront à la suite

de l'expulsion des familles formant le village. Il ne subsistera qu'une dette importante, à payer plus tard. Une église a été construite il y a quelques années; la fabrique a une dette de \$15,000 qui sera à la charge du diocèse de Chicoutimi.

L'on calcule qu'il reste dans le village industriel de Val-Jalbert de 400 à 500 personnes, — hommes, femmes et enfants, — dont la plupart devront s'en aller de l'endroit où elles ont vécu depuis plusieurs années, si la compagnie donne suite à son avis. On s'en iront alors les gens ainsi chassés? On ne sait. C'est le problème angoissant qui préoccupe aujourd'hui toute la région du Lac Saint-Jean. L'inquiétude est générale.

LA VILLE ENGAGE DES POMPIERS

La ville vient d'engager cinquante nouveaux pompiers qui seront distribués dans les différents postes.

En nous annonçant cette nouvelle, ce matin, le président de l'exécutif s'est dit des plus satisfaits de l'organisation du service contre l'incendie de même que de celui de la police. Tout le matériel de service contre les incendies est en parfait état, une nouvelle pompe à même été achetée il y a quelques jours, on augmente le nombre des hommes et un bon nombre de promotions qui étaient nécessaires depuis longtemps ont été faites. On peut dire que Montréal est maintenant bien protégée contre l'incendie.

Pour ce qui est de la police, ajoute M. Desroches, on augmente aussi graduellement le nombre des agents et nous avons toujours des hommes à l'entraînement. Là aussi des promotions nécessaires ont été faites et l'arrestation récente d'une bande de voleurs peu de temps après qu'ils eurent accompli leurs vols prouve que le service est bien organisé.

A une question des journalistes, M. Desroches dit que tout sera fait pour assurer la réorganisation complète du service de santé, quelle que soit la dépense qu'il faille encourir pour cela et quelles que soient les destitutions qu'il faille faire.

M. Poincaré et l'Alsace

Strasbourg, 14. (S. P. A.) — M. Poincaré, président du conseil, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que les vilenies de quelques malfaiteurs et les actes de dévotion de quelques égarés ont suffi à révolter les consciences alsaciennes et à susciter des protestations indignées.

Après les infamies que les débats de la Cour d'Assise révéleront, l'Alsace n'admettra pas que des agents suspects et des courtiers marionnettes entretiennent des journaux alimentés par des ressources étrangères.

La France n'admettra pas davantage qu'elle favorise de complaisances coupables des influences étrangères venant se glisser dans les affaires intérieures, ni qu'au sein de l'Alsace une misérable escouade d'aventuriers intriguants osât préparer dans l'ombre la mutilation de la France.

Le délégué apostolique à Québec

Québec, 14. (D.N.C.) — Mgr Casulo, délégué apostolique au Canada, est arrivé au palais cardinalice hier après-midi, accompagné du secrétaire de la délégation apostolique, Mgr Bearzotti. Son Excellence vient faire une visite officielle à Son Eminence le cardinal Rouleau. Profitant de son passage à Montréal, il y a une douzaine de jours, avant de partir pour Québec, le nouveau prince de l'Eglise avait fait une brève course à Ottawa pour aller saluer le représentant du Souverain Pontife au Canada. Le délégué apostolique a voulu rendre à Son Excellence le cardinal Rouleau la visite qu'elle lui avait faite.

Lord et lady Willingdon à Montréal

Lord et lady Willingdon sont à Montréal pour deux jours. A 3 h. et après-midi leurs Excellences visitent l'Institut des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis et à 4 h. 30, le gouverneur général rendra visite au maire Martin à sa résidence de Laval-des-Rapides.

Les recettes nettes du C.N.R. en 1927

Toronto, 14. — Dans un discours prononcé hier devant le Canadian Club sir Henry Thornton, président du C.N.R., a déclaré que les profits nets de l'année dernière pour son réseau s'élevaient à \$42,100,000. Les augmentations de salaires représentent \$6,000,000.

Les images indécentes

A une question de notre correspondant ce matin, le président de l'exécutif a déclaré que la ville fera tout ce qui est possible pour empêcher l'affichage public de revues et journaux contenant des images indécentes ou immorales.

Déjà, nous dit M. Desroches, nous avons empêché les camelots de vendre des revues parce qu'on pouvait voir à toutes les intersections de rues des images immorales et nous continuerons dans cette voie en empêchant que ces images soient affichées dans les vitrines de magasins. C'est le plus que nous puissions faire, n'ayant pas le droit d'empêcher ces journaux d'entrer.

Le pont de Grand-Mère

Grand-Mère, 14. (D.N.C.) — Les contribuables de cette ville ont manifesté leur approbation, une fois de plus, au projet de construction d'un pont sur le Saint-Maurice en votant avec une bonne majorité le règlement d'emprunt de \$400,000 qui leur fut soumis pour approbation.

Le contrat conditionnel avec les entrepreneurs du pont suspendu sera signé sous peu avec la Fraser Bridge Co., et aussitôt que les autorités provinciales auront autorisé l'emprunt et accepté les plans on commencera incessamment la construction qui devra être terminée d'ici un an.

Ouverture du congrès des ingénieurs

La quarante-deuxième réunion annuelle de l'Engineering Institute of Canada s'est ouverte ce matin à l'hôtel Windsor et durera jusqu'à jeudi soir. Au déjeuner, à midi, M. F. C. Laberge, président de la section de Montréal, a souhaité la bienvenue aux congressistes et le maire Martin a aussi parlé.

A 2 h. 30 et après-midi, assemblée générale des ingénieurs et à 8 h. ce soir causerie de M. L. E. Pariseau sur les ingénieurs électrociens et les médecins. A 9 h. 30, concert à la salle Windsor.

Le commandeur Guillet assistera à la fête des Zouaves

Lowell, Mass. 14. — Le commandeur J.-H. Guillet, de Lowell, qui faisait partie du cinquième détachement des Zouaves pontificaux canadiens qui arriva à Rome au début de 1870 et qui combattit avec les défenseurs de Pie IX pendant toute la campagne de la prise de Rome, se rendra à Montréal dimanche prochain pour assister à la commémoration du sixième anniversaire du départ du premier détachement des Zouaves dont le Devoir a parlé hier.

Religieux décoré

Farham, 14. — Il y a quelques jours la Royal Humane Association a décerné un diplôme au R. F. Oscar, des Frères de l'Instruction chrétienne, du collège de Saint-Romuald, pour le sauvetage du jeune Eugène Saint-Pierre, de cette ville, qui allait se noyer en septembre dernier dans la rivière Yamaska.

M. Heenan chez les Chevaliers de Colomb

Kington, 14. (S.P.A.) — M. Peter Heenan, ministre du travail, a déclaré hier soir à un banquet donné par les Chevaliers de Colomb, qu'il n'y a qu'une chose dont on a besoin au pays, l'esprit de tolérance et de coopération.

Nombre de non-catholiques, invités des Chevaliers de Colomb, assistaient à ce banquet.

Dans Saint-Eusèbe

Dimanche prochain, à 2 h. 30, à l'école St-Anselme, aura lieu une réunion des électeurs du quartier St-Eusèbe qui offrira la candidature à l'échevin Alfred Mathieu.

LES ARCHIVES DE LA COUR DE CIRCUIT

Les archives de la Cour de circuit qui occupent actuellement une partie du rez-de-chaussée du palais de justice vont être incessamment transportées dans le rez-de-chaussée de l'annexe afin de laisser plus de place aux archives de la Cour supérieure. Celles-ci comprennent outre les dossiers judiciaires, les rapports de naissance, de mariages, de décès et un grand nombre de documents d'autres sortes. Elles contiennent 800 registres et actuellement, une notable partie sont emplies au petit bonheur par manque d'espace. Il faut s'agiter en effet que la population augmente de 50,000 et plus annuellement à Montréal, ce qui forme autant d'entrées nouvelles.

Le débouché naturel et logique des archives serait le reste du rez-de-chaussée occupé jusqu'à il y a quelques années par l'ancienne cour de police et les cours des sessions, le bureau du grand concubinaire, etc. Ce local est bien vu, à l'épreuve du feu, et convient parfaitement pour les archives. D'autre part, le bureau voudrait en faire son vestiaire et des salles de dépositions.

Première consignation de blé à Québec

Québec, 14. (D.N.C.) — La première consignation de blé canadien pour l'exportation dans les ports européens transportée sur le Transcontinental, d'après la nouvelle échelle de prix établie l'autonomie dernier par la Commission des chemins de fer, est arrivée à Québec. Cette consignation venait de Fort-William; 700,000 boisseaux ont été déchargés dans l'entrepôt local, ce qui porte le reste du grain en entrepôt ici à près de deux millions de boisseaux, sa capacité maximum. L'arrivée de cette importante consignation marque l'application du nouveau tarif de transport des céréales entrée en vigueur le 13 septembre 1927. Le grain sera à la disposition des océaniques dès l'ouverture de la prochaine saison de navigation.

Barron fera une déclaration

Toronto, 14. (S. P. A.) — Le général Melvin Barron, consul mexicain à Toronto, a refusé de déclarer quoi que ce soit hier soir au sujet de la motion que M. Charles Marcell a retirée.

L'installation de Mgr Forbes à Ottawa

Sa Grandeur Mgr Forbes, archevêque élu d'Ottawa, prendra possession de son nouveau diocèse dans environ six semaines, à la réception de la bulle qui lui confère la juridiction. La date de l'installation n'est pas encore fixée. Il se peut que cette cérémonie ait lieu après Pâques.

Condamnés à la prison

Le juge Perrault a condamné Francis Villard, de Hudson, Vaudreuil, coupable de refus de pourvoir et de séduction, à six mois de prison aux travaux forcés.

Deux skieurs tués par une avalanche

Paris, 14. (S. P. A.) — Deux skieurs ont péri sous une avalanche près de Chambray, Savoie. Cette avalanche, croit-on, aurait été causée par les récentes tempêtes.

Ici, la Seine monte et donne des craintes aux riverains.

Le bill de Montréal remis à mercredi le 22

Le comité des bills privés étudiera demain le bill de la Commission métropolitaine

Québec, 14. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a adopté ce matin le bill autorisant certains emprunts pour le parachèvement de la construction et l'ameublement de l'église et de la sacristie de la paroisse de Notre-Dame du Saint-Rosaire et la consolidation de la dette déjà existante. L'emprunt autorisé est de \$450,000 qui pourra être fait pour une période de 41 ans et son remboursement sera pour les cinq neuvièmes à la charge des francs-tenanciers et pour les quatre neuvièmes à la charge de la fabrique. Les syndics pourront, aux fins de l'emprunt, hypothéquer l'église, la sacristie et le presbytère jusqu'à concurrence de \$200,000 et garantir l'emprunt, pour le surplus, par le transport de certaines répartitions.

Le comité a ensuite renvoyé à mardi prochain, le 21, le bill de la Beauharnois Light Heat and Power qui demande la permission de creuser un canal entre le lac St-François et le lac St-Louis et d'autres pouvoirs. Il a remis à mercredi, le 22, l'étude du bill de Montréal, qui durera une couple de jours; à demain matin l'étude du bill de la Commission métropolitaine, au 23, l'étude du bill des Trois-Rivières et à demain matin l'étude du bill de Shipshaw.

Le comité des bills publics a ensuite considéré le bill de la Commission scolaire de Québec, qui demande l'autorisation d'emprunter une somme de \$250,000 mais après discussion, il a été remis à la semaine prochaine pour étude.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 14. (S. P. C.) — La dépression enregistrée dans l'Iowa hier soir s'étend maintenant dans l'Illinois nord et a fait monter la température dans l'Ontario sud, y provoquant même de la pluie; partout ailleurs, dans la province, la température se maintient au beau modérément froid. La pression est basse en Saskatchewan et haute au large de l'Atlantique et au large du Pacifique.

PRONOSTICS:

Lacs inférieurs: vents sud-ouest, quelques averses aujourd'hui et une partie de la journée mercredi, puis plus froid, neige.

Baie Georgienne: Vents de l'est, neige ou pluie, Mercredi, vents du nord, plus froid, neige.

Ontario nord: vents nord-est, nuageux, neige, Mercredi, vents du nord, plus froid, neige.

Vallee de l'Outaouais et Saint-Laurent supérieur: vents de l'est, plus nuageux, neige ou pluie ce soir et mercredi.

Saint-Laurent inférieur, golfe et rive nord: vents modérément froids, partiellement nuageux. Mercredi, plus nuageux, neige.

Provinces Maritimes: vents modérés, partiellement nuageux. Mercredi, vents sud, sud-est, puis est, nuageux, pluie ou neige. Température fixe ou plus haute.

Région du lac Supérieur: vent du nord, nuageux, neige. Plus froid ce soir. Mercredi, généralement beau et plus froid; neige légère dans l'est.

Manitoba: vents ouest, plutôt beau et plus doux aujourd'hui et mercredi. Tempêtes de neige locales.

Saskatchewan: vents ouest, beau fixe aujourd'hui et mercredi.

Alberta: vents ouest, généralement beau, peut-être plus froid aujourd'hui et mercredi.

Opium et narcotiques

Ottawa, 14. (D.N.C.) — Le député Anderson, de Halton, ayant demandé au ministre de la santé les questions suivantes: 1o Combien de médecins furent trouvés coupables d'infraction à la loi de l'opium et des narcotiques dans chaque province en 1927; 2o Combien de médecins ont été condamnés; 3o Combien de personnes le ministère de la santé emploie en qualité de détectives pour appliquer cette loi; le Dr King a répondu comme il suit: 1o Quatre dans le Québec, dix dans l'Ontario et un dans l'Alberta, soit quinze en tout; 2o Aucun médecin n'a été condamné sur le témoignage de narcomanes; 3o Le département n'emploie aucun narcoman en qualité de détectives.

Revenu des saisis

Ottawa, 14. (D.N.C.) — M. Euler, ministre du revenu national, a déclaré en Chambre que la saisie des effets chez les contrebandiers et les confiscations des violateurs de la loi des douanes, avaient rapporté au trésor des revenus bruts de \$532,446 pendant les neuf premiers mois du présent exercice financier. En 1923-24 le revenu de ces mêmes sources avait été de \$326,424 et pour 1926-27, de \$429,603.

Mais à l'augmentation dans le montant des saisies correspondant une addition très importante dans le personnel du département. En 1922-23 il y avait 127 employés dans ce département, et les neuf premiers mois de cette année il y en a 662. Les salaires de 1922-23 ont été de \$234,223 et ceux des neuf premiers mois de cette année \$11,110,271. Ces neuf mois finissant avant décembre.

Le comité interimpérial

Ottawa, 14. (D.N.C.) — M. Mackenzie King, en sa qualité de ministre des affaires extérieures, a répondu à une série de neuf questions inscrites au feuillet de la Chambre par M. Caban (St-Laurent-St-Georges). Il dit que M. A. mery, lors de sa récente visite dans plusieurs Dominions, s'est entendu avec les gouvernements intéressés pour fixer la date de convocation du comité des relations interimpériales de la Conférence impériale. Cette date n'est pas encore déterminée mais elle le sera sous peu. Quant au comité qui se réunira en sa conférence vers le même temps, le premier ministre ajoute qu'il n'y a pas non plus de date fixée. Les deux convocations seraient faites en même temps.

M. Euler refuse de répondre

Ottawa, 14. (D.N.C.) — M. Tom Church, député conservateur de Toronto, ayant inséré au feuillet de la Chambre des questions portant sur les impôts fédéraux que la Compagnie de téléphone Bell du Canada et les compagnies provinciales des trois provinces des Prairies paient au gouvernement d'Ottawa chaque année, et M. Euler a refusé de répondre à ces questions "parce qu'il est contraire à la pratique du département du revenu national de donner des renseignements qui feraient connaître les affaires des entreprises privées. Pour la même raison M. Euler a refusé de répondre aux questions de M. le Dr Denis (Saint-Denis), qui voulait savoir quelle est la quantité de tabac manufacturé par la Imperial Tobacco en 1927, sous quelles formes ces tabacs sont manufacturés et quels sont les droits d'accise imposés sur chaque forme ou classe de tabac manufacturé."

L'immigration jaune

Ottawa, 14. (D.N.C.) — M. Forke, répondant à une question posée par le député Black, du Yukon, à propos de l'immigration jaune au Canada, a dit qu'il y avait eu en 1907, entre le ministre des affaires étrangères au Japon et M. Rodolphe Lemoine au nom du gouvernement canadien, échange de notes par lesquelles le Japon s'engageait à restreindre l'émigration japonaise en Canada; en 1923 il avait été entendu que le Japon n'envierait pas plus de 150 personnes par année dans notre Dominion, sans mentionner quelle part devait aller à chacun des deux sexes. Cependant les chiffres de l'immigration sont les suivants, pour les trois derniers exercices financiers: 501, 421 et 475.

Transport des matières postales

Ottawa, 14. (D. N. C.) — M. Véniot, ministre des postes, a déclaré en Chambre que les circonstances le permettant la préférence est accordée au National, pour le transport des matières postales. Pendant l'année 1926-27 le National en a transporté pour \$3,169,600; le Pacifique pour \$3,670,500 et les autres chemins de fer pour un peu moins d'un demi-million.

Le marché du change

Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie:

Cours moyens le 14 février 1928

Le premier prix indique le pair; le second, le cours du jour.

	Montréal
Angleterre, l. ster.	\$4.86 2-3 \$4.88 1/2
France, franc	130 1/2 130 3/4
Belgique, belga	130 1/2 130 3/4
Italie, lire	(x) 0.533 1/2
Suisse, franc	1930 1/2 1932
Hollande, florin	4020 4022
Espagne, peseta	1930 1/2 1932
Suède, couronne	2680 2682
Norvège, couronne	2680 2682
Danemark, couronne	2680 2682
Bresil, milreis	3200 3205
Etats-Unis, dollar, prime	13-64 p.e.
Allemagne, r. marks	2380 2385

x — Stabilité au prix de 19 au dollar ou 5.26 sous.

Massey-Harris achète Case Plow

Toronto, 14. — Les directeurs de la Massey-Harris à une réunion tenue ici hier ont résolu d'exercer l'option qu'ils ont depuis un an sur J. J. Case Plow Works Inc., de Racine, Wisconsin.

A Wall Street

New-York, 14. — Les cours étaient fermes à l'ouverture de la séance, après le congé d'hier. Plusieurs stocks ont compté de bons gains dès la première demi-heure. Vers onze heures et demie, la tendance des cours était plus mal contrastée, mais ils s'étaient raffermis une demi-heure plus tard.

U. C. C.
Président
Aldéric LALONDE
Vice-président
Julien MATHÉ
Secrétaire
Oscar GATINBAU

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Bulletin officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec

PARAIT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS

Secrétaire
336, Notre-Dame E.
Edifice du "Devoir"
Montréal
Tél. Main 6447
Adressez toutes
communications à
l'U.C.C. comme ci-
dessus.

Cette page, le titre, les rubriques et tous les articles originaux qui y paraissent, sont enregistrés à Ottawa et tous les droits de reproduction ou de traduction sont réservés conformément à la loi des droits d'auteur.

Canadiens français, où allons-nous ?

J'aurais voulu que tous les Canadiens français eussent entendu une conférence donnée dernièrement à Rigaud sur ce sujet par M. Félix Desrochers.

Il a si bien établi nos négligences au point de vue social ! Oui, nous négligeons notre devoir de maintenir notre nation au niveau de sa dignité.

Nous sommes les premiers arrivés en Canada et nous sommes sur le point d'être submergés.

Nos pères sont venus pour évangéliser la Nouvelle-France et pour conquérir des âmes à Dieu. Quelle entreprise, quelle dévotion pour Dieu et leur patrie ! Laisser là-bas leurs parents, leurs amis, leur moyen de vivre à l'aise pour venir ici, remplacer les forêts géantes par la culture du blé, pour nourrir les enfants du Très-Haut du pain corporel et spirituel.

Où, nos pères étaient beaucoup plus patriotes que nous et pour quoi ! Oh ! il y a là un sujet de méditation. Ce mot : pourquoi, devrait arrêter la pensée de tous ceux qui constatent que nous rétrogradons. Dans mon dernier article, je disais que l'agriculture et le pays ont besoin des hommes qui pensent. Pensons ensemble pourquoi nos pères étaient plus patriotes que nous. Parce qu'ils avaient connu ce que coûte à une nation de conserver ses principes religieux et nationaux. Ils avaient combattu, eux, pour leur patrie et ils la voulaient grande et belle. Ils voulaient lui conquérir le Canada, la Nouvelle-France. Après l'avoir défriché, et lancé dans une voie de prospérité, Dieu les rappela à lui. Ils nous ont laissé ce patrimoine très enviable. Il ne nous restait qu'à en jouir et le faire progresser ou du moins le conserver. Nous avons eu cet héritage de nos pères, comment est-il aujourd'hui ?

Notre peuple a fait ce que nous constatons malheureusement trop souvent d'un enfant gâté qui a hérité de quelques biens sans savoir d'où ils viennent, il les gaspille. Ils ne lui ont rien coûté d'effort intellectuel ou physique. La même chose pour notre pays que pour l'enfant prodigue. Faisons un peu notre examen de conscience. Pensons comme il était facile de continuer à progresser ; si nous consultons les statistiques agricoles, ils accusent une régression ; les statistiques d'immigration accusent une désertion regrettable.

Notre peuple canadien s'en va. Pourquoi ? Tout laisse croire qu'il a des difficultés ici et qu'il est informé que c'est mieux ailleurs. Ceux qui s'en vont ne reviennent pas. Puisque les autres pays gardent nos Canadiens, c'est que l'on prend des moyens pour qu'ils puissent vivre dans les genres de vie qu'ils adoptent. Il faut croire que les cultivateurs sont protégés puisqu'ils les gardent à l'agriculture. Ici nos cultivateurs laissent leurs terres. Etudions ensemble quelle en est la cause. L'industrie paie des salaires qui permettent aux ouvriers de faire une vie de luxe, ce qui amène les produits manufacturés bien cher. Les cultivateurs ont besoin de les acheter pour leur utilité et cela prend tout leur argent. Et il ne leur reste rien pour payer leurs terres. Ils sont forcés de les vendre pour travailler dans les usines.

Une autre raison : nous n'avons pas changé nos méthodes d'agriculture assez tôt, nous avons été surpris par le remplacement des chevaux par la machine, et nous sommes embarrasés avec notre foie. Faisons un effort pour changer notre manière d'agir. C'était un des principaux motifs qui animait les premiers organisateurs de notre association : étudier les moyens d'améliorer l'agriculture. Pour faire ces études, il nous faut un organisme.

Qu'est-ce qu'une association professionnelle ? Ce sont des individus qui pratiquent la même profession et qui veulent avoir un organisme à eux, qui s'intéressent aux choses de leur profession, qui étudient les méthodes qui peuvent contribuer à améliorer leur situation.

Cet organisme pour nous est bien l'U. C. C., elle a beaucoup à faire plus que toute autre association, parce que ses membres sont plus épars. Et ces problèmes sont bien complexes. Ils se rapportent à toutes les classes de la société et en particulier aux autorités qui ont charge de diriger la société. L'U. C. C. est donc en coopération avec les autorités dirigeantes. Elle, mieux que toute autre, peut exposer les besoins de l'agriculture, car elle puise ses renseignements aux sources directes. L'U. C. C. s'occupe à étudier les questions agricoles. Qui fait ces études ? Les cultivateurs eux-mêmes avec le concours de tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales.

L'U. C. C. est aussi un excellent moyen de développer l'intelligence des cultivateurs. Nous avons parmi nos cultivateurs des hommes précieux qui sont ignorés parce qu'ils n'ont pas d'occasion de se mettre en évidence. En suivant l'évolution de l'U. C. C., ces hommes peuvent rendre de grands services à la société. Nos réunions de cercles toujours accompagnées de l'aumônier sont de nature à faire aimer le bien et nous mettre en garde contre les exploiters. De nos jours, nous n'avons pas assez de mépris pour le mal. Je fais appel aux cultivateurs de bonne volonté de se joindre à nous, en faisant partie de nos cercles, et de surveiller tout ce qui est de nature à diminuer notre valeur sociale et nationale. Je me souviens des paroles de M. Raymond Denis, de la Survivance française de l'Ouest. Lors de son passage à Montréal cet hiver, il disait que par leur organisation ils avaient réussi à établir une certaine crainte chez leurs représentants, responsables de leurs actes envers le peuple. Est-ce que l'on peut en dire autant nous, cultivateurs de la province de Québec ? Comme preuve, je cite que nous avons trop d'hommes indignes parmi nos dirigeants, des hommes sans foi, sans mœurs, qui devraient être méprisés par le peuple. Quand vient le temps du renouvellement de mandat de nos officiers publics, parlementaires, municipaux, scolaires, etc., nous devrions nous tenir en garde contre les conteurs d'histoire de renard au corbeau et ne pas laisser tomber notre fromage à la légère. Certains candidats flattent nos passions pour avoir notre vote. Trop souvent nous ne tenons plus compte de ces indignités. Nous confions nos mandats à des hommes qui ne voudraient pas voir ouvrir l'histoire de leur vie au public. Ces hommes ne sont pas désirables. Repassons l'histoire et voyons le mépris qu'avaient nos pères pour ces exploiters et demandons-nous, Canadiens français : où allons-nous ?

Un autre genre de renard dont nous devons nous défier, c'est ceux qui mettent le nom d'un Canadien français à leur enseigne et en arrière de la caisse un nom qui n'est pas désirable. Canadiens français, pensons qu'une nation sans honneur se cache en arrière d'un de nos noms pour ramasser notre argent et nous chasser de chez nous, avec notre argent. Ils acquièrent les plus beaux postes de commerce et tiennent nos jeunes gens comme portiers, sauteurs de comptoir et souvent décrocheurs d'industrie. Et nous, comme l'enfant gâté, nous dépensons l'héritage de nos ancêtres qui a été acquis au prix de tant de sacrifices. Nous nous laissons supplanter par une nation qui ne nourrit que des idées antisociales. L'exemple des autres pays devrait nous faire penser.

Dans un autre article, je donnerai quelques résultats obtenus par l'U. C. C.

Aldéric LALONDE,
président général de l'U. C. C.

Bravo !

Monsieur Lalonde fait allusion aux gens de l'Ouest qui ont réussi à établir une certaine crainte chez leurs représentants. Au même temps que M. Lalonde écrivait cela, la même chose se produisit ici pour la première fois. A cause de l'opposition des cultivateurs, nos députés ruraux ont empêché le gouvernement de passer une loi im-

posant aux cultivateurs l'obligation de porter une lumière sur leurs voitures pour circuler la nuit. Les députés paraissent fiers d'avoir ainsi bien représenté les vues de leurs électeurs et ceux-ci aiment mieux leur représentant. Que cette manière d'agir devienne la mode, nos députés auront à moins faire de dépenses pour se faire élire, et nous, nous serons mieux administrés.

Nécessité d'une puissante diffusion de l'enseignement agricole dans la province de Québec

Par Gustave Toupin, professeur à l'I.A.O.

(Suite)

Introduire sur leurs fermes. Je veux n'en donner d'autres preuves que celle-ci : 55 cultivateurs du comté de Champlain, 15 cultivateurs du comté de l'Assomption, 45 du comté de Terrebonne, 12 du comté de Laval, 10 du comté des Deux-Montagnes, une dizaine dans le comté de La Prairie, une douzaine dans Verchères, soixante dans Arthabaska, et que d'autres encore, demandant à leurs agronomes le secours de leurs connaissances pour les aider à organiser systématiquement leurs fermes. Déjà 55 cultivateurs du comté de Champlain, 8 du comté des Deux-Montagnes et 40 du comté de Terrebonne, sont en voie de réorganisation, sous la direction agronomique. Et permettez-moi de citer ici à l'honneur de l'Union catholique des cultivateurs de cette province, une même société fait donner hier, par le professeur Bois, de l'Institut agricole d'Oka, une conférence sur l'organisation systématique de la ferme, preuve que cette société admet l'utilité de la science agricole. Je vois donc dans ces faits, messieurs, la reconnaissance tardive de la valeur économique de la science agricole, et je dis que c'est là un grand réveil, présage d'un grand progrès agricole dans notre province.

CONSEQUENCES

Quelles seront les conséquences de ce réveil agricole sur vos programmes d'action et sur vos programmes d'enseignement agricole ? Les conséquences en seront très grandes.

En ce qui concerne vos programmes d'action d'abord, l'étude qu'il devra être considérablement modifiée dans un avenir rapproché, et cela par la force même des événements. Semeurs d'idées neuves hier, par la conférence et la démonstration, vous allez maintenant devenir des réalisateurs.

Hier, c'était un problème isolé sur la ferme, que l'on vous demandait de résoudre, savoir : les moyens à prendre pour restituer la fertilité à un sol usé, pour combattre les maladies des plantes, pour détruire telle mauvaise herbe, pour réussir telle culture, pour améliorer le rendement d'une ferme, pour organiser telle production spéciale ; demain, ce seront tous ces problèmes à la fois que vous devrez embrasser sur une même ferme ; tâche autrement plus difficile que celle d'hier, mais tâche où vous devrez toute votre valeur. Pour organiser, sur demande d'un cultivateur, une ferme en vue de telle ou telle production donnée, il vous faudra connaître les conditions de l'étude de tous les facteurs économiques qui peuvent en influencer le mode d'exploitation, inventurer dans chaque département pour connaître la distribution du capital, juger le degré de fertilité du sol, son état d'épuisement, apprécier la qualité du grain, la valeur du bétail dans sa conformation comme dans son rendement, étudier les possibilités de productions spéciales, bref, après avoir tout vu, tout diagnostiqué, il vous faudra écrire les prescriptions, qui devront servir de directions sûres au cultivateur qui se sera mis sous votre direction. C'est ce puissant travail d'analyse et la mise en plan, claire, nette, des directions à donner, qui a avant tout fait le succès des fermes de démonstration. Ces conseils, ces directions, ces prescriptions, ces possibilités, tout cela, nous le devons à l'enseignement agricole, et nous le devons à l'enseignement agricole.

Nous laissons au gouvernement de Québec le soin de déterminer, dans quelle mesure il pourra aider nos écoles d'agriculture à réaliser ce vaste programme. Nous avons le ferme espoir, que comprenant les besoins nouveaux de la classe agricole, le gouvernement provincial, nous pourrions pas être donnés en janvier prochain, parce que nous prévoyons que nous aurons une assistance trop considérable pour les disponibilités offertes en de pareilles occasions. Ces faits, Messieurs, démontrent assez clairement que, pour nous, toutes les possibilités en faveur d'un programme de diffusion de l'enseignement agricole. Nous laissons au gouvernement de Québec le soin de déterminer, dans quelle mesure il pourra aider nos écoles d'agriculture à réaliser ce vaste programme. Nous avons le ferme espoir, que comprenant les besoins nouveaux de la classe agricole, le gouvernement provincial, nous pourrions pas être donnés en janvier prochain, parce que nous prévoyons que nous aurons une assistance trop considérable pour les disponibilités offertes en de pareilles occasions.

La conséquence de ce réveil n'influencera pas moins les programmes d'enseignement agricole. Nos institutions d'enseignement agricole, en effet, devront de plus en plus se préoccuper de former des spécialistes dans toutes les branches de l'agriculture, de former cette élite de compétence que nécessite la complexité toujours de plus en plus grande du problème agricole. Elles devront faire la part plus large aux cours abrégés d'hiver pour les cultivateurs, et faire la part plus large aussi aux cours d'agriculture de deux ans, donnés aux fils mêmes de ces cultivateurs, qui retourneront à la terre. Ces cours sont devenus plus nécessaires que jamais. En voici la preuve : reconstituer la fertilité d'un sol, organiser un système de rotation, améliorer la conformation du bétail, augmenter les rendements en lait de nos vaches, améliorer des rats, élever de bonnes génisses, développer un élevage payant de porcs, surtout en hiver, implanter sur une ferme une production spéciale, comme l'élevage des volailles ou la culture fruitière, présentent un ensemble de difficultés si grandes que l'on ne peut raisonnablement pas prétendre pouvoir les résoudre, uniquement par les directions agronomiques. Il faut que les cultivateurs possèdent des notions sur tous ces problèmes si l'on veut rendre réalisables les plans que leur soumettront les agronomes. C'est l'argument en faveur d'un grand développement des cours abrégés d'hiver. Le même argument vaut pour le cours d'agriculture de deux ans donné aux fils

NECESSITÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Les capitaux dont l'exploitation agricole a besoin se sont accrues considérablement par suite de la nécessité d'employer des engrais chimiques, de faire usage d'instruments de culture ou de récolte plus perfectionnés, d'avoir des animaux meilleurs, mieux sélectionnés, en raison aussi de l'élévation du prix des matières premières et de l'augmentation du taux des salaires. Si, dans certaines régions, les rentrées d'espèces sont devenues plus fréquentes, dans d'autres les cultivateurs ne reçoivent guère d'argent qu'une fois par an, après la vente de leurs récoltes. La nécessité du crédit se fait donc sentir d'une façon plus impérieuse encore dans l'agriculture que dans le commerce ou l'industrie.

Vienne une année où la production est déficitaire, les agriculteurs ne peuvent pas, comme les commerçants, se rattrapper sur d'autres spéculations plus avantageuses, et s'ils n'ont pas de capitaux en réserve, ce qui est fréquent, les voilà empêchés, à moins de recourir au crédit, de se procurer le bétail et les engrais dont ils ont besoin. Parfois même ils sont obligés de réduire la main-d'œuvre de faire, par suite, une culture moins intensive. Si, au lieu de vendre leurs produits juste la récolte faite, ou même sur pied,

avant la récolte, les agriculteurs font appel au crédit, ils peuvent attendre quelques mois ; les cours sont alors souvent meilleurs et ils réalisent un bénéfice sensible par suite de la plus-value acquise par leurs produits.

AVANTAGES DU CREDIT AGRICOLE

On a dit pendant longtemps que l'agriculteur qui emprunte se ruine. Oui, il peut se ruiner s'il emprunte pour faire des dépenses exagérées, pour satisfaire des goûts de plaisir ou de luxe ; mais s'il emprunte pour mieux cultiver, pour produire davantage, pour mieux exercer sa profession, comment peut-il se ruiner ?

Dans une année de production fourragère abondante au lieu de vendre son foin à vil prix, ou de laisser perdre l'herbe qui lui coûterait plus à récolter que ne lui rapporterait la vente, si l'agriculteur emprunte afin d'acheter des animaux pouvant consommer le foin ou l'herbe, il obtient un crédit sensible et un profit certain, et il fera une bonne affaire. S'il emprunte à 4 ou 5 pour cent l'an pour payer comptant des engrais ou des machines sur lesquelles on lui consentira un escompte de 2 pour 100 à 50 jours, (ou 12 pour cent l'an), il réalisera encore un bénéfice appréciable par une opération de tout repos.

(Larousse agricole)

La grosseur de l'oeuf — Un facteur dans la reproduction

(Notes des fermes expérimentales)

Les bons éleveurs savent fort bien que la grosseur de l'oeuf est un facteur dont on doit tenir compte lorsque l'on cherche à obtenir des poules bonnes pondeuses. L'attention des intéressés a été appelée sur cette question d'une façon encore plus pressante par l'adoption d'un système de pointage pour le classement aux concours de ponte, et par l'inauguration de l'enregistrement, où la grosseur des oeufs est une des conditions exigées.

L'étude des registres de l'élevage à la ferme expérimentale centrale montre que le facteur de la grosseur de l'oeuf se transmet sans difficulté et que l'on peut améliorer ou détériorer très rapidement une espèce suivant le soin ou le manque de soin que l'on apporte à la sélection des reproducteurs.

Dans un accouplement entre le mâle Rock Barré No. 256 (sa mère pondait un oeuf de 2 onces, mais il appartenait à une lignée à petits oeufs) et un groupe de femelles, 35 fillets ont été produits, dont 27 ont pondus des oeufs plus petits que leurs mères, 4 des oeufs de la même grosseur que leurs mères et 4 seulement des oeufs plus gros que leurs mères, ce qui montre que le mâle influence très fortement la grosseur des oeufs de ses filles.

Dans un accouplement entre le mâle Rock Barré No. 296 (lignée à gros oeufs) et un groupe de femelles, sur les 17 fillets issus de cet accouplement, il y en avait 13

PETITES AFFICHES

Tarif

TOUTES DEMANDES — Location : Maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre, Perdu, Trouvé, etc. — I sou le mot, minimum 25 sous. — La même annonce, un mois, remise de 50%. — NAISSANCES, DECES, MESSES, MARIAGES — 40 sous par insertion. — CARNET MONTAINE, etc. — \$1.00 par insertion.

AGENTS DEMANDES

ON DEMANDE des Correspondants et Représentants. Toute personne ayant du temps disponible devrait adresser à leurs représentants, 232 East Erie Street, Chicago, Ill.

POSITION DEMANDEE

ATTENTION ! Médecin ou dentiste, couple bilingue parlant couramment français et anglais sollicite position de concierge. Aucun salaire requis. Téléphoner LANCHESTER 7505. 21-2-28

EMPLOI DEMANDE

Jeune homme de 17 ans, demande position comme commis de magasin. Peut donner de très bonnes références. S'adresser au greffier Saint-Théodose de Verchères. 16-2-28

A VENDRE

No 6664, rue Christophe-Columb, cottage de huit pièces ; chauffage à air chaud ; grand garage. Rue St-Hubert, près de l'église de Villars, deux terrains : 50 x 70 pieds. Rue Lasalle, à Maisonneuve, 4 terrains de 25 x 300 pieds chacun. No 399 Chemin Ste-Catherine, 231000 pieds de terrain ; sept arpents en superficie. S'adresser à Crépéau & Crépéau, notaires, 1422, rue Victoria ; tél. Chénier 7744. 16-2-28

A ECHANGER

Voulez-vous échanger vos terrains contre belles propriétés dans le boulevard St-Denis ? — Avez-vous clients ? Téléphonez-nous ou venez nous voir. Dubois & Guenette, 428, rue Bélanger près St-Denis. (Alouette 7688). 15-2-28

ARGENT A PRETER

A JETTE A CIE, 30 Notre-Dame ouest, Ch. 52, courtiers en immeubles, experts en propriétés. Etablis 1886. Prêts premiers et deuxième hypothèques. Achetons hypothèques, balance de prix de vente. 16-2-28

MONTREAL FINANCE CORP.

Limited. Nous achetons hypothèques ou balances de prix d'achat sur propriétés résidentielles ou commerciales. Nous réalisons point de commission. 710 Edifice Transportation, 120 rue Saint-Jacques. J.A.O.

PRETS SUR HYPOTHEQUES

Montreal Loan & Mortgage Co. Prets première hypothèque ; Montréal seulement. Avec intérêts aux taux courants. Paiements faciles. 139 St-Jacques, chambre 101. Téléphone 1673. Aucune commission chargée à l'emprunteur. 16-2-28

MARCHAND DE TABACS

A. MEUNIER 115, Rachel E. — Bélar 7744 Tabacs en feuilles. SPECIALITES : Oboures, Quatre-foies, Grand Dutch Petit Range spécial. 5 lbs \$1.00. Liste de prix sur demande. 31-3-28

qui ont pondus des oeufs plus gros que leurs mères, 4 dont les oeufs étaient de grosseur égale à ceux de leurs mères et aucune de ce groupe n'avait des oeufs de plus petite dimension que ceux de la mère, nouvel exemple frappant du fait que le mâle exerce une très forte influence sur la grosseur des oeufs produits par ses filles.

Les registres font également voir qu'il y a une tendance bien nette à la diminution dans la grosseur des oeufs lorsque l'on cherche exclusivement à augmenter le nombre des oeufs produits.

On voit par ce qui précède que le facteur de la grosseur des oeufs se transmet sans difficulté et les éleveurs feront donc bien d'éviter autant que possible d'employer des oiseaux qui pondent de petits oeufs ou qui appartiennent à des lignées pondant des petits oeufs.

On devra surtout éviter de se servir de mâles appartenant à des lignées à petits oeufs. Les exemples fournis par les mâles No. 256 et No. 296 montrent éloquentement l'effet bienfaisant ou néfaste que l'espèce de mâle employée peut exercer sur une basse-cour.

Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Association provinciale des éleveurs de chevaux percherons

Le 2 février on a tenu à Saint-Hyacinthe la première réunion annuelle de l'Association des éleveurs de chevaux percherons de Québec.

Formée en septembre dernier, cette Association répond à un besoin urgent : elle a pour but de stimuler dans Québec l'élevage des bons chevaux et particulièrement de celui qui y devient le plus populaire, le Percheron.

Une vingtaine d'éleveurs les plus marquants prirent part à cette assemblée. On y a tout de suite demandé — ce qui a été accordé en principe — l'affiliation à la Société Générale des Éleveurs de la Province.

Voici la liste des directeurs élus : MM. J.A. Sainte-Marie, Ste-Anne de la Pointe ; Gilbert Arnold.

RHUME DE CERVEAU, CATARRHE NAZALINE du Dr CHRIÉTIEN ZAUGG - PRESCRIT DEPUIS 20 ANS - PREVIENT LA GRIPPE

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

AVOCATS

Aldéric Blain, L.L.L. Jean Fautoux, L.L.L. BLAIN & FAUTOUX AVOCATS Im. Dutuch, chambre 21, Main 5228 88, rue Notre-Dame ouest — Montréal

Vanier & Vanier

AVOCATS Anatole Vanier, 841, rue St-Jacques, 87 Saint-Jacques

Cartier, Barcelo et Rivard

AVOCATS Jacques Cartier, L.L.L. Jean Victor Cartier, L.L.L. J.-J. Barcelo, L.L.L. J.-Eug. Rivard, L.L.L. 88, rue Craig ouest — Montréal

ST-GERMAIN GUERIN & RAYMOND

AVOCATS Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques P. St-Germain, L.L.L. J. Guérin, L.L.L. P. Panet-Raymond, L.L.L.

MAURICE DUPRE, L.L.L.C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR de l'Étude Fitzpatrick, Dupré, Gagnon et Parent Immeuble Morin 311, COTE DE LA MONTAGNE Téléphone 312 et 313 QUEBEC

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers

Courtiers en Assurances 232, RUE SAINT-JACQUES Tél. Main 2383-4543 Montréal

Art Emporium Limited

1429 Ave McGill College — LAN. 3698 Assortiment complet de matériaux pour artistes, ainsi que gravures et cadres. 1-5-28

INVENTIONS

Préparez vos inventions. Demandez le Manuel traitant des brevets, marques de commerce, etc. MARION & MARION 364, rue Université, Montréal

MONTREAL FINANCE CORP.

Limited. Nous achetons hypothèques ou balances de prix d'achat sur propriétés résidentielles ou commerciales. Nous réalisons point de commission. 710 Edifice Transportation, 120 rue Saint-Jacques. J.A.O.

PRETS SUR HYPOTHEQUES

Montreal Loan & Mortgage Co. Prets première hypothèque ; Montréal seulement. Avec intérêts aux taux courants. Paiements faciles. 139 St-Jacques, chambre 101. Téléphone 1673. Aucune commission chargée à l'emprunteur. 16-2-28

MARCHAND DE TABACS

A. MEUNIER 115, Rachel E. — Bélar 7744 Tabacs en feuilles. SPECIALITES : Oboures, Quatre-foies, Grand Dutch Petit Range spécial. 5 lbs \$1.00. Liste de prix sur demande. 31-3-28

Grenville ; Romuald Côté, L'Ange Gardien ; Eugène Godbout, Saint-Eloi ; Lucien Girard, Roberval ; Lucien Lamoureux, Henryville ; F.-X. L'Abbé, Victoriaville.

Le comité exécutif se compose de : MM. J.A. Sainte-Marie, président ; Gilbert Arnold, vice-président ; F.-X. L'Abbé, directeur ; J.A. Godbout, secrétaire, Ste-Anne de la Pointe.

Cette assemblée semble viable. Le champ très vaste des activités qu'elle peut entreprendre et le bon renom des directeurs qu'elle s'est donnés lui sont un gage de vie intense et féconde.

Communiqué. J.-A. GODBOUT, secrétaire.

PHARMACIE LAURENCE

Angle des Rues Saint-Denis & Ontario, Montréal Téléphone : Est 1507 et 4647 Droguerie et Produits Chimiques Supérieurs. Tous les remèdes nouveaux.

PRESCRIPTIONS

médicales remplies avec soin Livraison rapide par toute la ville

AIR EX

COMPOUND CONTRE LE RHUMATISME INSOMNIE, MAUX DE TÊTE GRIPPE, NEURALGIE. 100 CHEZ TOUS LES PHARMACIENS THE AIR EX COMPANY, LEVIS P.Q.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que Dame CLARA ISABELLA SMITH, épouse contractuellement séparée de biens de THOMAS ALBERT COUGHTY, cultivateur, et de ce dernier dernier autorisé, West Brome, district de Beauce, en sa qualité d'héritière présomptive de WILLIAM SMITH, décédé, trente ans, présentement à l'un des Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Beauce, en Chambre, au Palais de Justice, à Montréal, le vingtième jour de Mars 1928, a dix heures et demie de l'avant-midi, une demande pour être envoyée en possession de la succession de bien dudit WILLIAM SMITH et toute personne qui peut ou pourrait avoir à exécuter quelque chose de la succession de bien dudit WILLIAM SMITH, est requise de présenter sa réclamation devant le Juge, le ou avant le jour de la présentation de ladite demande. GUERIN, RENAULT & COUTINEAU, Procureurs de la requérante en possession, Montréal, 11 février 1928.

COMPTABLES

LARUE & TRUDEL

Comptables agréés — Chartered Accountants J. Art. Le Rus. C.A. Eugène Trudel, C.A. J.-Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Charrier, C.A. Maurice Samson, C.A. Maurice Beauvais, C.A. David Robitaille, C.A. Maurice Bonin, C.A. LARUE, TRUDEL & FICHER Syndics et Liquidateurs MONTREAL

P.A. GAGNON

Comptable agréé — Chartered Accountant Chambre 308 Edifice "Montreal Trust" 11 Place d'Armes Tél. Main 4912

RELIEURS ET REGLEURS

RELIEURS & REGLEURS

VILLEMAIRE & FRERES REGAGE ET COUVERTURE A FEUILLES DE MOBIUS DE TOUT GENRE Edifice Chambre de Commerce Harbour 3078-79 17, St-Jacques

GRAVEURS

GATE

Tél. Main 2737 — 248, St-Jacques MONTREAL Tous métaux — Cartes de visites gravées — Dessins et estimés sur demande — Travail garanti — Service extra rapide.

ENCADREURS, DOREURS

MORENCY FRERES, Limitée

DORURE ET ENCADREMENT 346, rue Ste-Catherine Est. — Tél. Est 8201 Exposition permanente de tableaux, gravures, eaux fortes, estampes modernes, avec cadres appropriés, miroirs et consoles.

BREVET D'INVENTION

RENE A. PIGEON & CO.

1478 RUE SAINT-DENIS (près Bibliothèque St-Sulpice) Brevets d'invention, marques de commerce, etc. PROTEGES EN TOUT PAYS TEL. LANCASTER 7625. 10-9-28

BANDAGISTE — ORTHOPEDISTE

C. MARTIN

ne pos-
sède valu-
leur de

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les lundis correspondants:

	1928	1927
Oufs, caisses	856	1145
Beurre, boîtes	96	56
Fromage, meules	37	83

LES PRIX DE GROS

Le marché est plus actif et ferme. Voici les prix cotés par la maison Elzeber, Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires:

Première patente \$7.80
Deuxième patente \$7.20
Corte à boulanger \$7.00
Carne à pâtisserie \$6.90
Farine d'avoine roulée, 90 lbs \$3.70
Farine d'avoine roulée, 80 lbs \$3.35

ENGRAIS ALIMENTAIRES

La demande est bonne et il y a peu de production.

Gru blanc, tonne	\$45.25
Gru rouge, la tonne	\$37.25
Son, la tonne	\$35.25

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre est plus ferme aujourd'hui. Le marché du fromage est ferme et peu actif.

PRIX DE GROS DE LA MAISON GUNN

Beurre:

De crémère, en boîtes	38
De crémère, en blocs	39
De cuisine	32.5

ŒUFS

On annonce une baisse de quelques sous pour les œufs frais d'entrepôt.

PRIX FOURNIS PAR LA MAISON Z. LAMING & CIE

Œufs frais:

Chanteclerc	50
Premiers	47
Poulette	43
Secours	38

POMMES DE TERRE

Prix fournis par la maison A. Lalonde:

Le marché des patates est sans changement. Les Green Mountain courent au gros, prises au wagon, \$1.00; au détail, elles se vendent \$1.15. Les blanches du bas du fleuve courent au gros, \$0.95; au détail, elles se vendent \$1.10.

TRAITS EXCEPTIONNELS

FINANCE DE LA BATHURST

Nesbitt, Thomson & Co., Limited, offre au public une émission d'actions ordinaires de la Bathurst Power & Paper Co., Limited, laquelle possède des traits exceptionnels. Cette offre consistera en 400,000 actions de capital ordinaire sans valeur au pair, Classe "A", à \$40.00 par action, et portera un boni d'une action de Classe "B" avec chaque lot de quatre actions de capital Classe "A".

Le capital Classe "A" a droit à des dividendes au taux annuel de \$2.00 par action chaque année, avec privilège quant au dividende sur le capital Classe "B" pour telle année. Lorsque l'année aura payé une année un dividende de \$2.00 sur le capital Classe "A", on devra payer tout autre dividende déclaré pendant telle année également, action pour action, sur le capital Classe "A" et Classe "B" jusqu'à ce que le capital Classe "A" ait perçu un dividende atteignant \$4.00 pour telle année. Tout autre dividende supplémentaire déclaré pendant cette année ne sera payé que sur le capital Classe "B". Le capital Classe "A" est rachetable en totalité ou en partie en aucun temps sur préavis de trente jours à \$65 par action plus tous dividendes déclarés mais non payés au moment du rachat. On ne pourra procéder à une liquidation volontaire de la Compagnie à moins d'avoir racheté comme ci-haut le capital Classe "A". Dans le cas d'une liquidation forcée, les capitaux Classes "A" et "B" devront participer également à toute la distribution de l'actif jusqu'à ce que le capital Classe "A" ait reçu \$65.00 par action, après quoi le capital Classe "B" aura droit à toute autre distribution ultérieure. Le capital Classe "A" ne comporte aucun droit de vote à moins que la Compagnie ne vende son actif d'un seul bloc, alors il sera nécessaire d'avoir le consentement d'au moins les deux tiers des actionnaires de la Classe "A".

LE CHARGEMENT FERRROVIAIRE

Pour la semaine finissant le 4 février, il y a augmentation sur la semaine précédente de 3,445 wagons, dans la division de l'Est, et une diminution de 578 wagons dans la division de l'Ouest, soit une augmentation de 2,867 wagons en tout. Le bois de construction est en augmentation de 375 wagons; le bois de pulpe, de 1,154 wagons; les autres produits forestiers, de 719 wagons; les marchandises, de 504 wagons; et le fret divers, de 1,304 wagons. Comparativement à la même semaine de 1927, il y a augmentation de 5,475 wagons. Les grosses augmentations proviennent des céréales, 3,790 wagons, du charbon, 311 wagons, de la pulpe et du papier, 252 wagons, des autres produits forestiers, 448 wagons, du minerai, 223 wagons, et des marchandises, 499 wagons. La plupart des augmentations proviennent de la division de l'Ouest.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
425	Abitibi New	78	78 1/2	78	78
75	Alberta Grain	66	66	66	66
25	Asbestos Corp.	34 1/4	34 1/4	34	34
100	Atlantic Sugar	23 1/4	23 1/4	23 1/4	23 1/4
925	Brazilian	208 3/4	209	208	208 3/4
300	B.E. Steel 2e pref.	714	714	714	714
75	Bromont	64	64	64	64
50	Can. Converters	116	116	116	116
107 1/2	Can. Power	37 1/4	37 1/4	37 1/2	37 1/2
520	Can. Ind. Alcohol	36 1/4	36 1/4	36	36 1/4
25	Can. Steamship pref.	91 1/4	91 1/4	91 1/4	91 1/4
135	Cons. Smelting	285	285	284	284
25	C. C. Sugar	3 1/2	3 1/2	3	3
340	Dom. Bridge	68	68	67 1/4	67 1/4
30	Dom. Textile	132	132	132	132
205	Fraser	59	59	58 1/2	58 1/2
25	Howard Smith	94 1/4	94 1/4	92 1/2	93
2250	Nickel	134	134	133 1/4	133 1/4
475	Laurentide	42 1/4	42 1/4	42 1/4	41 1/4
600	Massey Harris	92	92 1/4	92	92 1/4
60	Montreal Power	195	195	195	195
25	Mont. Tramways	120 1/4	121 1/4	120	120 1/4
2950	National Breweries	83 1/4	84	83	83
200	Power Corp.	100	100	100	100
40	Penman	89 1/2	89 1/2	89	89
185	Quebec Power	97 1/2	98	97	97 1/2
2600	Shawinigan	95	95	92 1/2	93 1/2
500	St. Maurice Valley	195	195	193	193
325	Steel of Canada	54 1/4	54 1/4	54	54
40	Twin City	123	124	121	122 1/4
600	Waynagack	115 1/4	116	114 1/4	115 1/2
1100	Winnipeg Electric	186	187	186	187
44	Commerce	287	287	287	287
5	Montreal	344	344	344	344
82	Royale	356	356	356	356

LA MATINEE A LA BOURSE

SHAWINIGAN ET NATIONAL BREWERIES AVANCENT A DE NOUVEAUX SOMMETS

La tendance des cours était pas mal irrégulière à la séance de ce matin, en Bourse locale. Deux stocks seulement se sont haussés à de nouveaux sommets.

Le Shawinigan en est un; ce stock s'est haussé d'un point à 98 mais il a cédé un demi-point avant la fermeture. Le Brazilian a avancé d'un point à 208. Le Montreal Power a avancé d'un demi-point à 92 1/2. North Mexican Power a fléchi de 3/4 de point à 106. Power Corporation a clôturé avec une perte de 1 point 1/4, à 82 3/4. Winnipeg Electric a avancé d'un point et demi à 116, mais il s'est effrit de quelques fractions de point au moment de la fermeture.

Le National Breweries a aussi avancé à un nouveau sommet. La cote de ce stock s'est haussée de près d'un point à 121 3/8, mais elle s'est alourdie à 120, au moment de la fermeture. Le Gurd s'est effrit à 110 1/4, puis il s'est relevé à 113, en fermeture. International Nickel a clôturé avec une perte de 1 point 1/4 à 93. Smelter et Steel of Canada ont clôturé sans changement.

Au compartiment des pâtes et papiers, la nouvelle action Abitibi a avancé d'un point à 78. L'action ordinaire du Fraser a débuté avec un gain de deux points à 59, mais la cote a fléchi d'un point avant la fermeture. St. Maurice Valley s'est alourdi de deux points à 93 1/4. Brompton, Canada Power et Laurentide ont tous trois clôturé sans changement.

Cinq années de travaux et une dépense de \$250,000 ont été consacrées au développement et à l'amélioration du Combusto Chemical Charcoal, et le succès de ce produit, l'an dernier, a montré qu'il était supérieur à tout charbon de bois.

Le Combusto est fait d'une tourbe qui n'a été jusqu'ici, trouvée qu'à Ste-Thérèse, Québec.

Seuls, au Canada, nous sommes parvenus à réussir dans la fabrication du charbon de tourbe.

La capacité de production actuelle de la fabrique est de deux chars, soit 11,000 sacs de charbon de tourbe par jour; ces sacs se vendent 15c l'unité et donnent un profit net de 2 1/2c par sac, soit un revenu quotidien de \$275.

Comme il y a 200 jours de travail par année, ceci signifie un profit net annuel de \$55,000.

Quand la présente tranche d'actions aura été vendue il y aura en tout que 13,000 actions, sans valeur au pair, de vendues.

Le prix de ce capital-actions étant de \$20 l'action, un profit de 21%, ou plus de \$4 par action de ce capital, sera réalisé.

Nous n'offrons que 3,706 actions à \$20, et quand elles seront vendues, leur prix devrait doubler facilement.

Le but de la vente de ces actions est d'obtenir du capital additionnel pour pousser les opérations et pour prendre des options sur des tourbières qui avoisinent notre propriété et dureront 100 ans.

Au fur et à mesure que la demande pour le Combusto augmentera — comme elle est censée le faire, parce que notre marché s'étend de Saint-St-Martin à Halifax — la capacité de production de notre fabrique actuelle peut être doublée au coût de quelques milliers de dollars, ce qui augmentera les profits de 100%.

C'est l'intention de la Compagnie d'accroître encore ses gains en vendant toutes les matières de rebuts sous forme d'engrais chimique — et il ne se produit pas de meilleur engrais.

Le Combusto n'a pas de compétition et chaque foyer est un client en perspective.

Veuillez remplir ce coupon pour obtenir le prospectus et d'autres renseignements.

CHEMICAL CHARCOAL LTD
145, rue Saint-Jacques Montréal Tél. Harbour 1384

LA MATINEE AU CURB

Rien n'est encore venu rompre le calme de ces derniers jours. A part quelques titres, l'ensemble des valeurs est très inactif.

Au cours de la séance de ce matin, les plus fortes transactions se sont faites au compartiment des pétroles. McCol-Fontenac a été la vedette, sans progression toutefois. Frontenac-Oil a enregistré un gain d'un point et demi sur quelques ventes. British-American et Imperial Oil restent au même prix.

Rien à signaler dans les utilités. Le Cement est l'objet d'un certain mouvement. Commercial Alcohol passe de 36 à 37. Celanese fléchit légèrement; International Power fait une avance d'un demi-point.

Dans les mines, Coast Copper monte de 50 à 52; Wright-Hargreaves gagne vingt sous et Noranda est ferme à \$19.75.

Tableau des fluctuations compilé par la maison PAUL-E. OSTIGUY, 3411 rue Saint-Denis, ancien Sherbrooke, et 58 rue Notre-Dame ouest, Main 8026-8027

Valeurs diverses	Hier à 12.30	H. B.
Commercial Alcohol	36	37
British American Oil	29	30 1/4
Cement	37 1/4	34 1/4
Cement Pref.	100 1/2	100 1/2
Canadian Celanese	61 1/4	64
Canadian Mailing	36 1/4	36
Carling Breweries	35 1/4	36
Cogswell	95	95 1/4
Dom. Engineering W.	59	60 1/2
Dredge Paper	41	41
Eastern Distilleries	30 1/2	30 1/2
Frontenac Oil	30 1/2	30 1/2
John S. Mitchell	39 1/4	39 1/4
National Distilleries	60 1/2	60 1/2
Hiram Walker	50 1/2	50 1/2
Imperial Oil	36 1/4	36 1/4
National Steel Car	44 1/4	45
Int. Petroleum	37 1/4	37 1/4
Imp. Tobacco	94	95 1/4
Paper Hierarchy	90	90
Perfection Glass	24 1/4	24 1/4
Seagram	24 1/4	24 1/4
St. Lawrence Paper Mills	100	100
UTILITES PUBLIQUES		
Foreign Power	45 1/4	45 1/4
Int. Util. class A	47	47
Int. Util. class B	8 1/4	8 1/4
Manitoba Power	11 1/4	11 1/4
Int. Power	40 1/4	41
St. Maurice Power	190	192 1/2
MINES		
Amulet Gold Mines	4.00	3.75
Argonaut Cons.	25 1/2	25 1/2
Cons. Copper	50.00	52.00
Don Rouny	16	16
Harvie Mining	68	68
Noranda	19.75	19.75
Sunshine Mines	3.25	3.35
Teeck Hughes Gold M.	8.80	8.80
Towagumack	3.10	3.25
Wright Hargreaves	4.50	4.63

Le public désire faire un placement sûr

Cinq années de travaux et une dépense de \$250,000 ont été consacrées au développement et à l'amélioration du Combusto Chemical Charcoal, et le succès de ce produit, l'an dernier, a montré qu'il était supérieur à tout charbon de bois.

Le Combusto est fait d'une tourbe qui n'a été jusqu'ici, trouvée qu'à Ste-Thérèse, Québec.

Seuls, au Canada, nous sommes parvenus à réussir dans la fabrication du charbon de tourbe.

La capacité de production actuelle de la fabrique est de deux chars, soit 11,000 sacs de charbon de tourbe par jour; ces sacs se vendent 15c l'unité et donnent un profit net de 2 1/2c par sac, soit un revenu quotidien de \$275.

Comme il y a 200 jours de travail par année, ceci signifie un profit net annuel de \$55,000.

Quand la présente tranche d'actions aura été vendue il y aura en tout que 13,000 actions, sans valeur au pair, de vendues.

Le prix de ce capital-actions étant de \$20 l'action, un profit de 21%, ou plus de \$4 par action de ce capital, sera réalisé.

Nous n'offrons que 3,706 actions à \$20, et quand elles seront vendues, leur prix devrait doubler facilement.

Le but de la vente de ces actions est d'obtenir du capital additionnel pour pousser les opérations et pour prendre des options sur des tourbières qui avoisinent notre propriété et dureront 100 ans.

Au fur et à mesure que la demande pour le Combusto augmentera — comme elle est censée le faire, parce que notre marché s'étend de Saint-St-Martin à Halifax — la capacité de production de notre fabrique actuelle peut être doublée au coût de quelques milliers de dollars, ce qui augmentera les profits de 100%.

C'est l'intention de la Compagnie d'accroître encore ses gains en vendant toutes les matières de rebuts sous forme d'engrais chimique — et il ne se produit pas de meilleur engrais.

Le Combusto n'a pas de compétition et chaque foyer est un client en perspective.

Veuillez remplir ce coupon pour obtenir le prospectus et d'autres renseignements.

CHEMICAL CHARCOAL LTD
145, rue Saint-Jacques Montréal Tél. Harbour 1384

UNE ANNEE RECORD POUR LA "SUN LIFE"

PLUS DE 350 MILLIONS D'AFFAIRES NOUVELLES — UN MILLIARD ET DEMI D'ASSURANCES EN FORCE — LA SIXIEME COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE AU MONDE

Un record dans l'histoire de l'assurance-vie du Dominion a été établi l'an dernier lorsque la Sun Life of Canada souscrivit près de trois cent cinquante millions d'assurances. C'est le plus gros montant qui ait jamais été souscrit par une compagnie canadienne en une année; il représente plus d'un million d'affaires payées pour chaque jour de travail.

Cette grande compagnie canadienne, qui opère dans presque toutes les parties du globe, a maintenant plus d'un milliard et demi d'assurances en vigueur. Ce ne sont là que deux des points mis en lumière aujourd'hui à la cinquante-septième assemblée annuelle de la compagnie tenue à son siège social, sous la présidence de M. T. B. Macaulay. M. Macaulay intéressa tout particulièrement les porteurs de polices, lorsqu'il annonça que pour la huitième année successive les dividendes à eux payés seraient augmentés.

Les chiffres du rapport annuel sont énormes. Le rapport indique la vitalité de toutes les divisions et montre que non seulement la Sun Life reste à la tête des compagnies de l'Empire britannique s'occupant d'assurance-vie ordinaire, mais encore qu'elle gagne rapidement du terrain pour les honneurs mondiaux. Aujourd'hui la Sun Life tient le dixième rang parmi les compagnies d'assurance du monde et le sixième parmi les compagnies s'occupant d'assurance-vie ordinaire.

Les chiffres du rapport, du commencement à la fin, sont réellement merveilleux. Depuis que la compagnie commença ses opérations en 1871, plus de trois cents millions ont été payés aux porteurs de polices ou aux bénéficiaires. Les progrès remarquables réalisés dans l'assurance-vie sont clairement démontrés par le fait qu'en 1927 la compagnie a payé aux porteurs de polices eux-mêmes environ vingt-neuf millions de dollars et aux bénéficiaires un peu plus de treize millions, soit un total d'environ quarante-deux millions de dollars.

Le rapport montre aussi que la Sun Life est dans une large mesure associée au développement de l'industrie au Canada et aux Etats-Unis.

Depuis bien des années cette institution, dont les Canadiens sont

très fiers, établit de nouveaux records dans l'histoire de l'assurance-vie du Dominion. Le rapport pour l'année 1927 est une révélation de sa puissance financière et montre que la compagnie a accompli le progrès le plus considérable qui ait été réalisé en une année depuis 1871. L'an dernier, son revenu total a dépassé cent millions de dollars, accusant une augmentation énorme de vingt-trois millions de dollars sur l'année précédente. L'excédent non attribué dépasse maintenant quarante-cinq millions de dollars, déduction faite des dividendes attribuables aux assurés mais non encore payables, et sans compter les réserves pour imprévus qui s'élèvent à plus de douze millions de dollars. L'augmentation de l'excédent non attribué pour l'année est supérieure à douze millions de dollars.

Le développement de la Sun Life est une histoire merveilleuse dans le monde de l'assurance-vie. Un génie financier, avec une intelligente anticipation de l'avenir, une administration prudente jointe à la faculté de se tenir quelque peu en avant du progrès dans le monde de l'assurance ont joué un rôle important dans l'histoire de cette institution canadienne qui a maintenant la réputation, dans tout l'univers civilisé, d'être "la plus puissante compagnie internationale d'assurance-vie du monde". Pendant l'année écoulée, la compagnie a poursuivi sa politique de développement, en concentrant tout particulièrement ses efforts sur le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Elle a actuellement bureaux divisionnaires et approximativement quatre cents millions d'affaires en vigueur.

L'ascension étonnante de la Sun Life en consultant le petit tableau suivant, qui indique la croissance remarquable de la compagnie.

Assurances payées en douze mois	Actif	Total des assurances en vigueur
1872	727,350.00	96,461.95
1882	1,598,169.30	636,077.81
1892	7,991,196.54	3,403,700.88
1902	13,630,690.93	13,480,272.88
1912	30,814,109.64	49,605,616.49
1922	47,811,567.48	90,160,174.24
1927	127,998,618.79	174,088,838.32
1927	328,468,028.40	401,305,884.06

Voici ce que dit le président, M. T. B. Macaulay, dans le rapport des administrateurs:

"Le rendement élevé des placements de la compagnie s'est encore affirmé. Le taux d'intérêt net produit par la moyenne des placements de l'actif, déduction faite de tous les frais relatifs aux placements, a

été de 6.47 pour cent. Ce résultat satisfaisant a rendu possible les augmentations de dividendes, les bonis et les privilèges aux actionnaires, dont les placements de la compagnie ont bénéficié dans de nombreux cas.

"La sagesse de la politique qui a été méthodiquement suivie par la compagnie dans ses placements pendant les années passées a été une fois de plus justifiée. Elle a consisté à donner la préférence aux obligations à long terme et aux actions de sociétés de premier ordre choisies avec le plus grand soin. L'évaluation de nos titres montre que l'excédent de leur valeur marchande sur le prix coûtant s'est accru pendant l'année de \$19,235,889.99. En outre, un bénéfice net de \$5,028,033.20 a résulté du remboursement ou de la vente de titres à des cours comportant une forte prime.

"La qualité des placements comprise dans l'actif est prouvée par le fait que ni sur les obligations ni sur les actions privilégiées un seul dollar, soit en intérêts, soit en dividendes, n'est en souffrance d'un seul jour, alors que les dividendes revenant aux actions ordinaires sont grandement supérieurs aux dividendes des mêmes actions au moment de leur achat par la compagnie."

On a fait aussi mention du décès du regretté C. R. Hosmer qui a fait partie du conseil d'administration pendant dix-sept ans.

Après l'assemblée annuelle, la pétition que la compagnie adresse au parlement pour faire amender l'acte de la constitution a été approuvée.

Emission de la Regent Knitting

Un syndicat de banquiers ayant à sa tête la maison Ernest Savard, limitée, offre une émission de 65,000 actions ordinaires, sans valeur nominale de la Regent Knitting. Le produit de cette finition servira au déménagement des fabriques à St-Jérôme à construire à cet endroit et à améliorer la situation liquide de la compagnie.

La transaction est complétée

M. Alfred Rogers, de Elias Rogers Coal Company et président de la St. Mary's Cement Company, d'Ontario, était à Montréal hier. M. Rogers a complété la transaction par laquelle il acquiert un intérêt majoritaire dans la National Cement, dévolu jusqu'ici par le groupe avant à sa tête le sénateur Donat Raymond.

Les actionnaires de la National Cement ont accepté 890 pour les actions privilégiées et 810 pour les actions ordinaires. Comme il y a 21,500 actions privilégiées en cours, et 50,000 actions ordinaires, la

transaction implique un débourse de \$2,435,000, aux prix cités plus haut.

Aucune fusion ne sera effectuée et, d'après M. Rogers, la nouvelle compagnie sera indépendante de toute autre compagnie de ciment.

Fractionnement des actions Gurd?

Il est rumeur de développements importants et prochains pour Charles Gurd and Co. Des groupes importants d'actionnaires ont fait depuis quelque temps des suggestions aux directeurs qui se prononceraient bientôt. Il s'agirait d'offrir aux actionnaires, à un prix attractif, les actions encore dans le trésor de la compagnie, puis du fractionnement des actions alors émises, de la vente des immeubles de la compagnie à une nouvelle compagnie qui construirait un édifice de dix étages.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Mount C. L. L. Membres de la Bourse des mines de Montréal, 4 rue de l'Hôpital, Montréal.

	real, à rue de l'hôpital. Au	Offre de
Abana Gold Mines		255
Amulet		375
Area		24 1/2
Argonaut		21 3/4
Barry Holly		79
Beaver		163 1/2
Canadian Lorrain		15 1/2
Capital		12 1/2
Castle		70
Consolidated		72
Crown Reserve		14 1/2
Dome Mines		128 1/2
Dominion		15
Duprat		81 1/2
Flake		8
Goldfield		170
Grover Daley		70
Ho Finger		70
Kettle		284
Kirk and		228 1/2
Lake Shore		70
Laurie		2700
McIntyre		50
Mining Corp.		1960
Nipissing		270
Noranda		1 1/2
Porcupine Crown		1 1/2
Rebec		1 1/2
Rouyn Gold		14
Rouyn Quebec		14
Sino		14
Stadacona		185
Tack Hughes		35
Travertine		45
Vipond Cons.		45
Wright Greenveas		45

La "Ligue des propriétaires"

LE BANQUET DE CETTE ASSOCIATION HIER SOIR, A L'HOTEL WINDSOR

La Ligue des propriétaires de Montréal donnait hier soir, à l'hôtel Windsor, son banquet annuel sous la présidence de M. Alfred Leduc, ministre sans portefeuille dans le cabinet Taschereau. Plus de trois cents convives assistaient à cette fête au cours de laquelle les orateurs ont défendu les droits des propriétaires.

M. J.-E. Laurin, le dévoué administrateur-général de la ligue, avait organisé ce banquet et le président, M. L.-A. Lavallée, a souligné l'excellent travail qu'avait fait un grand succès de la fête et remercié au nom de tous M. Laurin pour son inlassable activité.

M. Lavallée, en présentant la santé du roi, fit une revue des activités de la Ligue, qui est déjà une force. Il y a trois ou quatre ans, la Ligue a fait des représentations au gouvernement de Québec pour qu'il ne laissât pas augmenter la taxe de 75 sous à \$1.00.

Le gouvernement s'est rendu à ces représentations et la taxe n'a pas été augmentée. Plus tard, le gouvernement a accordé à la Ligue l'enquête sur les écoles catholiques. Une commission a été nommée et son rapport vient d'être transmis au gouvernement provincial.

Dans cette enquête, la commission n'a pas recherché les petits scandales mais elle a essayé de régler les intérêts des propriétaires de façon à ce qu'ils ne paient pas de taxes pour faire instruire les enfants plus loin que l'école primaire. Il est injuste que les enfants fassent leurs 9ème, 10ème et 11ème années aux frais des propriétaires.

M. Lavallée a cité alors des chiffres sur ce que coûte l'instruction des enfants à Montréal et il a terminé en demandant à M. Vautrin de bien pénétrer du rapport de la Commission d'enquête pour que le gouvernement fasse disparaître ces anomalies.

M. le notaire J.-M. Savignac, après avoir remercié les principaux hôtes, a parlé du nombre toujours croissant des membres de la Ligue et il a fait un appel en faveur d'un recrutement encore plus intense pour que l'autorité de ce corps soit d'autant augmentée.

M. Alfred Leduc parla lui aussi de la Commission d'enquête dont il faisait partie et de l'intérêt des propriétaires qu'on s'est étudié à protéger dans la rédaction du rapport qui a suivi.

Ce n'est pas par crainte de malversations que l'enquête a été tenue mais bien parce qu'on ne voulait pas que les taxes fussent augmentées. C'est ainsi qu'on a constaté qu'on pouvait administrer encore quatre ans sans augmentations de taxes.

L'orateur a demandé aux propriétaires de bien considérer les sommes importantes à eux éparpillées par cette enquête instruite à l'instigation de la Ligue des propriétaires.

M. Leduc a dit quelques mots de la gare centrale qui, selon lui, servirait non seulement au transport voyageur mais également à la réception et à l'expédition de tous les produits venant de différents points de la province. Des agents à la disposition de tout le monde aideraient aux transactions et les rendraient fort simples pour la plus grande commodité du public.

M. Irénée Vautrin, succédant à M. Emery Sauvé qui venait de présenter la santé des hôtes, déclara qu'il était étonné des succès de la Ligue des propriétaires et de son influence toujours croissante. Il répéta à peu près ce qu'il avait dit la veille au banquet Généreux ajoutant que les propriétaires étaient assez taxés pour qu'on cherchât de nouvelles sources de revenus avant de se décider à les taxer encore.

Pour ce qui est des améliorations projetées et qui rendraient service tout autant aux petites villes de la banlieue qu'à Montréal même, il demande que ces dernières soient appelées à contribuer au coût de ces améliorations.

M. Vautrin dit que les architectes de la génération, dont il est lui-même un des membres, ont épargné des millions à la commission scolaire en construisant des écoles plus économiques qu'autrefois.

MM. Henri Schetagne, Victor Lévesque, Aimé Leblanc, c.r., et plusieurs autres, ont aussi parlé pour présenter des saluts ou y répondre.

On remarquait à la table d'honneur: M. L.-A. Lavallée, ex-maire de Montréal, et président de la ligue, M. Alfred Leduc, député de Saint-Henri, M. Irénée Vautrin, député de la division Saint-Jacques, à l'Assemblée législative l'ex-maire Ch. Duquette, ainsi que MM. Victor Lévesque, H. Schetagne, notaire, J.-M. Savignac, notaire, secrétaire de la ligue, Emery Sauvé, notaire, Turcotte, échevin, Wilfrid Lajeunesse, Anthime Desjardins, J.-Aimé Leblanc, c.r.

Parmi les autres convives, il y avait aussi M. et Mme L.-A. Daigle, président du club des marchands de bois, M. et Mme Urie Boileau, MM. J.-A. Francoeur, Jos. Ethier, Mme J.-M. Savignac, M. Jos. Ethier, échevin d'Outremont, Mme Paul Ethier, M. et Mme Jos. Rousseau, M. et Mme Antoine Hamelin, Mlle Berthe et M. Paul Hamelin, M. Thomas Brossard, Alexandre Lamarre, Paul Brisset des Nos, J.-Albert Lamarre, M. et Mme J.-A. Bonnier, M. et Mme Charles Durand, M. et Mme G.-N. Monty, MM. J.-P. Labarre, Pierre Bélanger, surintendant de la police de Montréal, M. et Mme Albert Jetté, M. et Mme L.-Philippe Beaudin, la Dr Camille Bernier, le Dr Marcel Bernier, M. Félix Sauvageau, le colonel F. S. Mackay, le notaire F. Emery Larivière, le notaire N. Pageau, M. Ovide Pageau, le Dr D. Lecavalier, M. J.-H. Nault, M. Roger Genest, Mlle Marie-Reine Lacroix, M. et Mme J.-H. Laframboise, M. L.-E. Gingras, M. J. Migneron, Mme Alphonse Laurin, et autres.

Les décorés de la "Ligue maritime"

M. PIERRE DE MALGLAIVE, DE LA CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE REMET DES MEDAILLES ET DES DIPLOMES D'HONNEUR AU COURS D'UN BANQUET AU CERCLE UNIVERSITAIRE

Un brillant dîner au Cercle Universitaire auquel assistaient plus de deux cents convives, invités de M. de Malglaise, a marqué hier soir la distribution, par M. Pierre de Malglaise, de témoignages de reconnaissance décernés par la Ligue maritime et coloniale française de Paris aux Canadiens et à tous ceux qui, l'année dernière, ont recueilli les jeunes étudiants français venus au Canada sous les auspices de la Ligue maritime et coloniale de France et de la Franco-American Navy League.

Dans une allocution qu'il a prononcée à l'issue du dîner, M. Pierre de Malglaise, président de la Franco-American Navy League et représentant de la Compagnie Générale Transatlantique aux États-Unis et au Canada, a déclaré que c'est le projet de la Ligue maritime et coloniale d'organiser un voyage d'étudiants canadiens en France.

M. Yves LeRouze, représentant de la Ligue maritime et coloniale, a rendu compte du travail qu'il a accompli. Il a aussi donné lecture des noms des personnes qui s'adressent les témoignages de la Ligue maritime et coloniale. Ces personnes sont: M. Athanase David, secrétaire de la province; M. Henri Coursier, consul adjoint de France; M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal; M. le juge Desautels, président du Comité France-Amérique; M. J.-O. Linteau, de la maison Légaré; Mme J.-A. Trudon, M. Ludger Gravel, M. J.-J. Joubert, M. Maurault, p.s.; les présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste, de l'Alliance française, des Artisans Canadiens français, des Chevaliers de Colomb; M. Lionel Leroux, président de l'A.C. J.C.; M. l'abbé Adélard Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier; M. J.-A. Trudon, agent de la C.G.T. à Montréal; M. le sénateur W. L. McDougald, président de la commission du port de Montréal; M. Emilien Daoust, membre de la Commission du port; M. Ernest Poulin, échevin; M. Jules Crépau, directeur des services municipaux; M. Etienne Gauthier, greffier de la ville; le commandant des Carabiniers du Mont-Royal; M. Paul Leclaire, ingénieur chef du port de Montréal; M. Georges Pelletier, secrétaire du Cercle Universitaire; M. Aimé Cousineau, trésorier du Cercle Universitaire; MM. Jules Hone, Emile Vaillancourt, Maurice Quédue, Arthur Fleury, le sénateur Donat Raymond, Honoré Pilon, Jean Bruchési.

A M. Athanase David, secrétaire de la province, la Ligue a décerné son plus précieux témoignage, une médaille d'or. Les autres ont reçu des médailles d'argent, des diplômes d'honneur, des aquarelles de maîtres.

M. Le Rouze, a rappelé que la Ligue maritime et coloniale française est une auxiliaire de la marine française et que la Ligue s'occupe des marins. La Ligue compte bientôt un million de membres. Elle a un organe: *Mer et Colonies*. En huit ans, mille marins français ont bénéficié de son aide pendant leur séjour à Montréal.

M. le docteur Téléphore Parisseau, vice-président du comité exécutif de la Faculté de médecine, et président suppléant du cercle Universitaire, et M. Henri Coursier, consul adjoint de France, ont aussi prononcé de courtes allocutions.

A LA TABLE D'HONNEUR

On remarquait à la table d'honneur, outre M. de Malglaise, M. et Mme Tillier, M. et Mme Athanase David, Mgr V. Piette, le brigadier général King, M. Henri Coursier, Mme J.-A. Trudon, M. et Mme Honoré Mercier, le Dr et Mme T. Pariseau, le chanoine Harbord, le juge et Mme G. Desautels, le juge et Mlle Fabre-Survery, M. et Mme H.-H. Melanson, Olivier Maurault, p.s., R. P. Latour, c.s.v., M. J.-A. Vaillancourt, l'abbé Desrosiers, MM. Quédue, Elise Thériault, l'abbé Boudier, p.s. et plusieurs autres. Dans la salle, très belle assistance.

Une enquête sur l'hécatombe de la mine Hollinger

Toronto, 14. — M. Ferguson, premier ministre d'Ontario, annonce que son gouvernement fera une enquête sur l'hécatombe de la mine Hollinger à Timmins.

Le tarif postal franco-canadien

Ottawa, Ont. 14. (S.P.C.) — On négocie actuellement une réduction des tarifs postaux entre le Canada et la France. Cependant, les autorités postales françaises ont fait remarquer que les conditions actuelles de leurs finances rendaient nécessaires pour la France de considérer le service postal comme une source de revenus.

« Ils ajoutent, a dit le ministre des postes en Chambre hier, que si les tarifs entre la France et le Canada sont abaissés, d'autres pays demanderont probablement une semblable réduction. »

Le traité commercial franco-britannique

Londres, 14 (S.P.C.) — En réponse à une question posée à la Chambre des communes hier après-midi pour savoir si l'on avait l'intention d'abroger ou de changer le traité commercial franco-britannique d'après lequel les gouvernements de Nigéria et de la Côte d'Or ne pourraient conclure d'ententes commerciales préférentielles et réciproques avec le Canada, M. Amery, secrétaire d'Etat pour les Colonies, a déclaré que ce traité devait rester en vigueur jusqu'en juin 1929. On n'a pas encore tenté de démarche pour l'abolir ou l'altérer.

Le téléphone Berlin-New-York

Berlin, 14. — Les autorités allemandes sont satisfaites du service radiophonique entre Berlin-New-York, par voie de Chelmsford. Environ cinq messages sont échangés chaque jour. Le taux est de \$82.50 par trois minutes.

M. MARCIL RETIRE SA RÉSOLUTION

AU SUJET DES AFFAIRES RELIGIEUSES DU MEXIQUE — SES EXPLICATIONS

Ottawa, 14. — En leur annonçant qu'il retirait du feuillet de la Chambre des communes sa résolution au sujet des affaires religieuses du Mexique, M. Charles Marcil, député de Bonaventure, a fait aux journalistes la déclaration suivante: « Lorsque j'ai donné avis de ma motion sur la situation mexicaine, mes sympathies les plus profondes allaient, comme elles vont encore, au peuple mexicain à cause des circonstances pénibles par lesquelles il passe. Je n'ai rien à retirer ou à rétracter de ce que j'ai dit dans mes lettres de protestation aux journaux à propos de la déclaration du consul du Mexique ou dans ma motion. Mais depuis, de nouveaux faits sont venus à ma connaissance et une nouvelle situation s'est établie. Dans le meilleur intérêt de la cause que j'ai à cœur de voir rétablir la paix et de la concorde dans ce pays-là — j'en suis venu à la conclusion qu'il ne sortirait rien de bon d'un débat qui pourrait produire du malentendu ici et à l'étranger et mettre en danger les intérêts que le peuple canadien a à cœur. »

« Je suis convaincu que le gouvernement ayant l'affaire en mains agira sagement et promptement comme il convient au représentant d'un pays qui a le respect de soi-même et qu'il aidera par tous les moyens légitimes à résoudre ce problème sur lequel se concentre l'attention du monde entier. Le monde civilisé doit avoir à cœur de porter remède à l'état de choses qui existe actuellement au Mexique et cela dans l'intérêt commun de l'humanité. Le Canada, pour l'humanité, a le devoir de faire tout ce qu'il peut dans la sympathie et son aide aux peuples qui souffrent. J'espère que les personnes qui ont approché mon attitude sauront comprendre la sagesse de ma nouvelle ligne de conduite. C'est pour ces raisons que j'ai demandé que ma motion soit retirée du feuillet. »

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CONSEIL CENTRAL

C'est dimanche, le 19 février prochain, qu'aura lieu à Notre-Dame de Lourdes, la célébration du huitième anniversaire de fondation du Conseil central des syndicats catholiques nationaux. Cette fête aura, selon la coutume, comme événement principal, une messe célébrée à 9 h. 30 par un représentant de S. G. Mgr l'Archevêque. Le R. P. Léon Lebel donnera le sermon de circonstance. Tous les syndiqués catholiques sont cordialement priés d'assister à cette messe et de participer, en cela, à une manifestation de foi collective du mouvement syndical catholique. M. l'abbé A. Boileau, directeur des Œuvres sociales, a fait à la dernière réunion du Conseil central des syndicats un appel vibrant à tous les délégués, les priant d'assister en grand nombre à cette fête religieuse annuelle.

La réunion du Conseil central des syndicats, tenue vendredi a été marquée d'un vif intérêt. Le rapport du comité exécutif, lu par M. E. Provost, secrétaire, a été longuement discuté.

Toujours l'importante question des réformes sociales proposées par la commission d'enquête, le Conseil central s'en tient à l'expression d'opinion déjà faite par M. G. Tremblay, délégué du Conseil auprès de cette commission. Le Conseil veut donc en principe qu'on garde une certaine décentralisation dans notre organisme éducationnel catholique à Montréal.

Sur recommandation de l'exécutif, le Conseil recommande que le gouvernement provincial accorde un droit d'enquête financière sur toutes les municipalités de l'île de Montréal, à la Commission métropolitaine. Le Conseil toutefois ne veut pas que cette commission décide de construire un boulevard sur l'île de Montréal, avant l'adoption d'un plan d'ensemble. MM. E. Provost, O. Filion, E. Santerre, G. Tremblay, J.-B. Delsile ont pris part à la discussion.

Le Conseil a aussi décidé de presser le département fédéral du travail de publier aussi rapidement que l'anglais l'édition française des lois du travail du Canada et des provinces.

Le Conseil a souscrit \$25 à l'hôpital Sainte-Justine pour le maintien d'un lit d'enfant pauvre.

M. E. Santerre, délégué fraternel à Lachine, a donné un rapport intéressant des activités syndicales du lieu.

Une résolution de félicitations a été adoptée à l'endroit du notaire A.-E. Prud'homme qui a fait un appel énergique en faveur de l'augmentation des salaires des employés de banque, à la dernière réunion des actionnaires de la Banque Provinciale.

M. L. Pouliot a été élu auditeur général des syndicats, en sus de M. T. Toupin, déjà nommé.

M. C. Bernier a été délégué à titre de président à un dîner donné par la Ligue des Propriétaires de Montréal.

M. C. Bernier présidait la réunion. MM. les abbés A. Boileau et L. Lafortune, aumôniers, assistaient à l'assemblée.

SYNDICAT DU TRAMWAY

Le syndicat catholique du tramway s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle des syndicats catholiques, No 5, 655, Demontigny est. Tous les membres sont priés d'assister. Rapport du secrétaire général; rapport du comité de propagande. Initiation des membres nouveaux. M. l'abbé J. Bertrand sera présent à la réunion. Par ordre.

ASSOCIATION DES PLÂTRIERS

Demain soir, assemblée à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, de l'Association des plâtriers de Montréal. Rapport de M. E. Coulombe, agent d'affaires; rapport des officiers et des délégués. Lecture finale et vote des amendements apportés à la constitution. Rapport de l'audition. Tous les membres sont priés de prendre note et d'assister.

SYNDICAT AUTO-VOITURE

Le syndicat catholique des ouvriers de l'auto et de la voiture se réunit ce soir, à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Tous les membres sont instamment priés d'assister. Rapport des officiers et des délégués. Rapport du comité exécutif. Par ordre. H.-T. Lachapelle, président.

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE

Les syndicats des typos et des relieurs se réunissent demain soir à la salle des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapports généraux sur les activités syndicales. Les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT NO 4 DU TEXTILE

Le syndicat No 4 des ouvriers et ouvrières du textile s'assemble demain soir, à la salle du Sacré-Cœur, sous-basement de l'église de Ville-Emard. Rapport de l'agent d'affaires, nouvellement élu, M. E. Quellette. Tous les membres du local sont constamment priés d'assister et de venir rencontrer le nouvel agent d'affaires et de soumettre à son attention les griefs divers. Par ordre.

M. Vallée avertit les municipalités

Québec, 14. — M. Ivan Vallée, ingénieur du département des travaux publics, a envoyé des avis aux secrétaires de toutes les municipalités. M. Vallée craint que les crues du printemps ne soient exceptionnelles, cette année, par suite de la neige considérable qui s'est accumulée et des crues de l'automne-dernier qui ont imprégné le sol profondément. M. Vallée demande aux municipalités de faire l'inspection des ponts et des ruisseaux, de débayer les barrages de glace afin que l'écoulement des eaux se fasse rapidement.

Chez Dupuis

JOURNÉE UN DOLLAR

MERCREDI

PANTOUFLES pour hommes 1.00

Jolies PANTOUFLES en drap de laine; modèle Arctique, attachant avec une boucle sur le dessus du pied. Semelles en feutre recouverte d'une semelle de cuir solide. Pointures: 6 à 9. Très spécial à MOITIE

PRIX. Valeur de 2.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Sous-Vêtements EN COTON OUATE pour garçons

CAMISOLE ET CALEÇONS en coton ouaté de la marque Penman. Tailles: 22 à 32. Spécial, mercredi, 2 pour 1.00

200 BLOUSES pour garçons

1 lot de BLOUSES défraîchies, en tissu de bonne qualité. Confection parfaite. Pour garçons de 6, 8, 10 et 15 ans seulement. Spécial, mercredi, 2 pour 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

1200 CHEMISES POUR HOMMES

La plupart de ces chemises sont en broadcloth, et avec faux col pour appareiller. Il y en a que nous avons achetées spécialement pour cette vente, et la balance constitue des séries dissimulées; c'est vous dire que l'assortiment des nuances et des dessins est considérable, et que pas une de ces chemises ne vaut moins de 1.50 et plusieurs valent beaucoup plus. Toutes les encolures dans le lot: 14 à 17, mais pas dans chaque série. Mercredi 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

PAPETERIE Valeur spéciale

1 lot de BOITES DE PAPETERIE DE FANTAISIE, légèrement endommagées. Prix 2.00, 3.00, 4.00 et 5.00. Très spécial, la boîte 1.00

ENVELOPPES COMMERCIALES, intérieur bleu — la boîte de 500 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Couvre-chaussures POUR GARÇONS

modèle à 1 ou 2 boucles — en cachemire de première qualité; forme moyenne s'ajustant très bien. Pointures: 1, 2, 3 et 4. Valeurs de 1.75 et 2.25 — pour liquidation rapide — extra spécial, la paire 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Le Missel

QUOTIDIEN ET VESPERAL de Dom Gaspard Lefebvre

Edition complète de 1926, avec notation musicale. Volume de 2,500 pages: 6 1/2 x 4. Reliure toile, tranche rouge 1.00

Dupuis Frères — au troisième

Dupuis Frères

Nous servons à domicile banquets, réceptions, etc.

Californie

par le PACIFIQUE CANADIEN

Le sourire de l'hiver

L'arrivée du bonhomme Hiver est accueillie avec des hymnes de joie et la vie prend alors un aspect qui ne peut passer inaperçu. Chaque arbre, paré d'un vêtement de cristal, se balance joyeusement malgré son lourd fardeau. Les plaines enneigées s'offrent aux chercheurs de plaisir et dans le lointain, les imposantes montagnes elles-mêmes, sous les frimas qui les couvrent, répondent par un sourire complaisant aux gais éclats de voix qui montent de la vallée. Quel charme que d'entendre se répéter dans les airs les joyeux refrains de la Vieille France chantés comme jamais encore vous n'en avez entendu. Vous ne pouvez oublier les mélodies fascinantes que chanteront les générations anciennes. Tels sont les plaisirs auxquels le noble Québec convie les amateurs de divertissements en plein air. Pourquoi ne vous joindriez-vous pas au groupe joyeux, unissant votre voix à ces autres qui chantent la joie et le bonheur et laissant de côté les préoccupations du lendemain pour ne goûter que les douceurs du présent? Voyez donc simplement M. F. C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143 rue Saint-Jacques, téléphone Harbour 4211, ou n'importe quel agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien, puis courez à des plaisirs nouveaux.

Acquittement de Donat Lacoste

Le jury de la Cour d'assises a acquitté Donat Lacoste, accusé d'homicide involontaire pour la mort de Roland Héroux, 12 ans, le 16 octobre dernier.

La preuve a démontré que Lacoste était ivre, mais la Cour des sessions avait déjà acquitté Lacoste sur l'accusation d'avoir conduit en état d'ivresse.

Le sourire de l'hiver

L'arrivée du bonhomme Hiver est accueillie avec des hymnes de joie et la vie prend alors un aspect qui ne peut passer inaperçu. Chaque arbre, paré d'un vêtement de cristal, se balance joyeusement malgré son lourd fardeau. Les plaines enneigées s'offrent aux chercheurs de plaisir et dans le lointain, les imposantes montagnes elles-mêmes, sous les frimas qui les couvrent, répondent par un sourire complaisant aux gais éclats de voix qui montent de la vallée. Quel charme que d'entendre se répéter dans les airs les joyeux refrains de la Vieille France chantés comme jamais encore vous n'en avez entendu. Vous ne pouvez oublier les mélodies fascinantes que chanteront les générations anciennes. Tels sont les plaisirs auxquels le noble Québec convie les amateurs de divertissements en plein air. Pourquoi ne vous joindriez-vous pas au groupe joyeux, unissant votre voix à ces autres qui chantent la joie et le bonheur et laissant de côté les préoccupations du lendemain pour ne goûter que les douceurs du présent? Voyez donc simplement M. F. C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143 rue Saint-Jacques, téléphone Harbour 4211, ou n'importe quel agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien, puis courez à des plaisirs nouveaux.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.

par le PACIFIQUE CANADIEN

Trains confortables et correspondances faciles si vous désirez aller en train par Chicago. Informez-vous au sujet de ce service.

Bureau des billets: 141 rue St-Jacques, 141, Harbour 4211. Aussi aux gares Windsor, Place Viger, Mile-End, Westmount et Montréal-Ouest.